

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DES ARDENNES**

**ASSEMBLEE GENERALE  
SAMEDI 11 AVRIL 2026**

**COMPTE-RENDU**

L'Assemblée Générale Annuelle des Chasseurs des Ardennes s'est tenue le **SAMEDI 11 AVRIL 2026** au **75 Forest Avenue à CHARLEVILLE-MEZIERES**

**L'ordre du jour statutaire est le suivant** (art. 11.84 des statuts) :

- 1- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2025
- 2- Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025, quitus au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024-2025
- 3- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2025
- 4- Approbation du rapport d'activités
- 5- Ratification de la cooptation de M. Xavier DERUETTE (nouvel Administrateur)
- 6- Approbation du prix des vignettes départementales
- 7- Approbation des frais de gestion du guichet unique
- 8- Approbation des prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier et enclos)
- 9- Approbation des prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectares
- 10- Approbation des prix des bracelets sanglier « parcs » et « enclos »
- 11- Approbation des adhésions territoire et redevances liée à un contrat de services
- 12- Approbation du prix de l'abonnement au journal « Le Chasseur Ardennais »
- 13- Approbation du budget prévisionnel de la campagne 2026/2027
- 14- Approbation des mesures de gestion et dates de chasse pour la campagne 2025/2026
- 15- Validation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2026/2032 et pouvoir au Conseil d'Administration pour poursuivre les négociations.

Le Président déclare l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes du **samedi 11 avril 2026** ouverte à 15H00

Conformément aux Statuts qui régissent notre association, une annonce légale est parue dans la presse locale le 4 mars 2026, une convocation individuelle a été expédiée le 12 février 2026 à tous les « adhérents "territoire » de notre département.

Il rappelle que les débats doivent se passer dans le calme et le respect des autres.

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre assemblée, il tient à remercier les personnalités qui ont bien voulu se joindre à nous :

- Monsieur Christian CHASSAING, Préfet des Ardennes,
- Monsieur Christophe FRADIER, Directeur de la DDT,
- Monsieur Lionel VUIBERT, Député,
- Monsieur Nicolas VILLENET, Député Suppléant de M. Jean-Luc WARSMANN,

- Monsieur Marc LAMENIE, Sénateur,
- Monsieur Guillaume MARECHAL, Président du PNR et Vice-Président de la Région Grand-Est, représentant M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional de la Région Grand-Est,
- Monsieur Jacky DESBROSSE, Conseiller Régional de la Région Grand-Est, Président de la FRC Grand-Est et de la FDC de la Marne,
- Monsieur Yves BUTEL, Conseiller Régional à la Commission Environnement de la Région Haut de France et Président de la FDC de la Somme,
- Monsieur le Conseiller Départemental et Maire de Villers-Semeuse, Jérémy DUPUY,
- Madame Inès REGNAULT DE MONTGON, Conseillère Départementale et 1ère Adjointe à la Mairie de Sedan représentant M. Didier HERBILLON, Maire,
- Madame Mélanie LESIEUR Conseillère Départementale et Maire de Signy l'Abbaye,
- Madame Nathalie ROBCIS, Conseillère Départementale,
- Messieurs Eddy CZARNY, Michel KOCIUBA, Conseillers Départementaux,
- Monsieur Salah CHAOUCHI, Adjoint à la Mairie de Charleville-Mézières, représentant Monsieur Boris RAVIGNON, Maire,
- Madame et Monsieur les Maires, Sylvia TUCCI pour la commune des Ayvelles, Laurent FORGET, pour la commune de Saint-Laurent, (Mairies partenaires de l'Ecopôle des Ardennes),
- Monsieur Jean PILNIAK, Vice-Président de la FDC de la Somme,
- Messieurs François GRINGUILLARD, Secrétaire FDC de la Marne et Dominique CHOQUET, Administrateur FDC de la Marne,
- Monsieur Marc PACHOT, Lieutenant-Colonel, représentant le Groupement de Gendarmerie des Ardennes,
- Monsieur Nicolas IGLESIAS, Adjudant-Chef, commandant la Cellule Renseignement des Ardennes,
- Monsieur Alain GILLES, Major de Police du Service Départemental du Renseignement Territorial des Ardennes,
- Monsieur Michel ADAM, Président de la Fédération des Ardennes pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- Monsieur Patrice BONHOMME, 1er Vice-Président du CRPF Grand Est,
- Madame Céline DAVRIL-BAVOIS, Directrice du PNR des Ardennes,
- Madame Nathalie GATIER, Directrice DDETSPP
- Monsieur Eric MARQUETTE, Directeur de l'Office National des Forêts des Ardennes,
- Madame Laureline LEDOUX, Cheffe du Service Départemental de l'OFB des Ardennes,

- Monsieur Yann TRONCHET, Chef du service économie agricole et ruralité à la DDT,
- Maître Pierre BLOCQUAUX, Avocat de la FDC 08,
- Monsieur Matthieu KALTENBACH, Professeur universitaire en pharmacologie et biologie (Université de Reims),
- Mesdames et Messieurs les Mécènes,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations et groupements cynégétiques,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des sociétés de chasse,
- Mesdames et Messieurs, les adhérents de la Fédération,

Ainsi que les sonneurs de trompe de chasse "**Les Echos du Cerf-Va-Aux**".

Il prie ceux qu'il aurait involontairement, omis de citer, ou qui ne l'ont pas prévenu de leur présence, de bien vouloir l'en excuser.

Intervention des sonneurs « **Le Point du Jour** »

## **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

« Chers amis,

*Je suis très heureux de vous recevoir, pour notre Assemblée Générale de notre Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes dans cette magnifique salle du 75 Forest Avenue.*

*Une année riche en évènements....*

*Notre Assemblée Générale est là pour statuer sur cette année de travail. Cela me fait plaisir de vous présenter tout ce suivi de l'année 2025/2026 et de dérouler le programme préparé par le Conseil d'Administration, le Directeur et toute l'équipe fédérale... Equipe fédérale que je remercie particulièrement du travail accompli cette année en mettant toujours la Fédération en avant.*

*Tout de suite, un petit retour en arrière avec la visite dans nos locaux, du Ministre Délégué en charge de la Transition Ecologique, Mathieu LEFEVRE.*

*L'évènement est tellement rare que je me dois de vous relater sa venue.*

*Je remercie sincèrement Monsieur le Ministre d'avoir pris plus de 2 heures et demi de son temps pour venir voir le fonctionnement de notre fédération, et comprendre le caractère sociologique de la chasse dans les Ardennes.*

*C'est avec un intérêt appuyé que le Ministre a pris le pouls de la fédération.*

*Je remercie Monsieur le Préfet des Ardennes, Christian CHASSAING, Messieurs les Députés Pierre CORDIER et Lionel VUIBERT d'avoir accompagné le Ministre durant tout le temps de sa visite à la fédération.*

*Nous avons trouvé un Ministre très à l'écoute, et nous avons pu aborder plusieurs thématiques de la chasse ardennaise, telles que les missions publiques de la fédération, les dégâts de sanglier, le rapport d'activité, les chasses patrimoniales que sont les tenderies aux grives et aux vanneaux*

*et bien entendu le projet de l'atelier venaison en présence d'Amandine MIGNEAUX de Saveurs d'Ardenne.*

*J'ai trouvé un Ministre très intéressé par la venaison... tout comme vous, Monsieur le Préfet, mais malheureusement je n'ai pas pu lui donner la date d'ouverture de l'atelier.*

*Je rentre tout de suite dans le vif du sujet des dégâts de gibier et en particulier du montant des dégâts de sanglier qui passe de 320 000 € à 480 000 €.*

*Alerté dès ce printemps par la commission fédérale « dégâts de gibier » d'une hausse des surfaces de dégâts, je vous avais demandé d'augmenter le prélèvement d'au moins 1 000 sangliers pour la saison 2025/2026. C'est chose faite, car nous passons de 7 800 sangliers à 9 500. En gros, 1 500 sangliers de plus, c'est très bien.*

*Vous avez été responsables... je vous en remercie. Vous avez prouvé, que les chasseurs des Ardenne s'investissent dans la maîtrise des dégâts de gibier.*

*Il nous faut continuer les efforts pour aller dès ce printemps protéger les cultures sensibles et effectuer des tirs d'été, à l'approche ou à l'affût.*

*Il est important de rappeler que la loi d'indemnisation actuelle rend responsable les fédérations des dégâts agricoles causés par le sanglier et que la fédération des Ardenne doit en assurer l'indemnisation auprès du monde agricole pour le département.*

*C'est pourquoi l'augmentation des prélèvements constitue un levier indispensable, et personne ne peut le contester.*

*Le climat change, les animaux s'adaptent, certaines cultures se développent ou s'intensifient. Cela a pour effet d'augmenter l'attractivité et bien entendu les risques de dégâts.*

*Il faut anticiper ces dégâts, s'impliquer davantage avec une politique de terrain, sous la responsabilité de la fédération. S'il est impossible de clôturer tout le département, des actions ciblées et raisonnées permettent néanmoins de limiter les impacts sur les cultures de printemps, en particulier, petits pois, maïs ou pommes de terre.*

*C'est pourquoi, l'installation de clôtures, de protection sur les parcelles sensibles et aux endroits qui le justifie, reste un moyen efficace de prévention.*

*J'ai demandé au Directeur de la fédération, au Conseil d'Administration et au service technique d'engager une réflexion pour travailler beaucoup plus avec les Groupements d'Intérêt Cynégétique locaux, dans cette lutte permanente de diminution des dégâts.*

*Il nous faut donc agir plus en amont.... C'est-à-dire anticiper.*

*Impliquer un maximum de nos chasseurs, c'est le souhait de la fédération. Toutes les espèces chassables doivent être suivies... c'est la seule condition d'avoir une chasse durable.*

*Que cela soit par battue à blanc, comptages au phares, indice kilométrique, indice de présence ou de reproduction, indice de performance, indice d'abrutissement, collectes de pattes, pesée des cristallins, baguages, suivis par GPS, la connaissance de plus en plus affinée des populations repose sur des protocoles éprouvés et la détermination des chasseurs.*

*Tous ces éléments sont essentiels, pour permettre d'apprécier l'évolution des densités, pour ajuster toutes les attributions ou prélèvements, en cohérence avec les objectifs du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et les réalités de terrain.*

*La Chasse gagne quand elle a des données sérieuses et des données solides.*

*Les maîtres mots de la chasse adaptative sont observer... analyser... adapter.*

*La transition est faite pour vous parler du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.*

*Ce schéma, nous l'avons étudié, dans un premier temps, avec les services techniques de la fédération, puis débattu en commissions.*

*Nous l'avons présenté ensuite à nos partenaires : DDT, l'Office Français de la Biodiversité, Forestiers publics et privés, Agriculteurs, ... et enfin fait valider par le Conseil d'Administration. Ceci en présence des services de l'Etat.*

*Les débats ont été riches et sains, passionnés, raisonnables, mais avant tout responsables. C'est ce document que nous allons vous présenter tout à l'heure au cours de cette Assemblée Générale.*

*Beaucoup de sujets vont être abordés dans notre rapport d'activité : la commission communication avec Jean-Marie MARTIN, les dégâts de gibier avec Jean FRANKART, le petit gibier de plaine avec Manuel POMMIER, le grand gibier avec Roland MASSON, les migrateurs et chasses traditionnelles avec Loris SAVART.*

*Je ne veux pas empiéter sur leur présentation mais simplement dire un tout petit mot sur chacune de ces commissions.*

*La Commission Communication très prise cette année par la Fête de la Ruralité qui aura lieu les 20 et 21 juin. N'oublions pas aussi le récent week-end consacré à « J'aime la nature propre ».*

*La Commission Dégâts à qui je demande de toujours travailler à limiter les surfaces de dégâts aux cultures.*

*La Commission Petit Gibier de Plaine : œuvrer avec la Fédération Nationale des Chasseurs, sur la problématique de la petite faune de plaine. S'investir « à fond » avec nos partenaires agriculteurs en n'oubliant jamais notre slogan « sans agriculture pas de perdrix, sans agriculteur pas de perdrix ».*

*La Commission Grand Gibier : continuer à ne pas rentrer dans la chasse tout sanglier, et pour toutes les espèces, se servir des indices cynégétiques écologiques (ICE) pour affiner les plans de chasse.*

*La Commission des Migrateurs : le Ministre de la Transition Ecologique, Matthieu LEFEVRE propose de poser « la question préjudicielle » à la Cour de Justice Européenne.*

*L'Europe... parlons-en avec le loup. Celui-ci vient de refaire l'actualité dans les Ardennes et pourtant c'est ce loup présenté comme végétarien dans un conte de Noël récemment.... Ce loup qui met en question la pérennité de l'élevage et du pastoralisme sur nos territoires ruraux.*

*Ce loup, qui a un gros impact sur la biodiversité et le dérangement qu'il occasionne avec la disparition des ongulés dans certains endroits.*

*Soutenu par la communauté scientifique, le loup a changé de statut au niveau de l'Europe, il est maintenant classé en espèce « faune protégée » et non plus « faune strictement protégée ».*

*La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes est prête à collaborer avec Monsieur le Préfet des Ardennes et les services de l'Etat pour gérer cette problématique.*

*A cette occasion, je veux remercier Monsieur CHASSAING, Préfet des Ardennes et Monsieur FRADIER, Directeur de la DDT pour leur implication à faire venir la Brigade Mobile Nationale de*

*l'OFB, spécialisée sur le loup pour former les Lieutenants de Louveterie, et 23 chasseurs choisis par la fédération, sur la problématique loup.*

*Parlons maintenant de la ruralité.*

*Je ne sais pas, si vous êtes comme moi mais je ressens un besoin qu'ont les ardennais et les français d'un retour à la nature... le monde de la chasse doit saisir cette opportunité... nous le faisons, mais nous devons intensifier nos efforts :*

*Témoins cette opération citoyenne de « J'aime la nature propre (JLNP)» qui vise à sensibiliser le grand public sur l'impact des déchets abandonnés dans les espaces naturels et encourager des actions concrètes de ramassage. Cela a été un énorme succès dans notre département comme partout en France : 17 000 m3 de déchets collectés, 3 200 points de collecte en un seul week-end et 160 000 bénévoles dont 52 000 enfants.*

*Témoins ces spots visionnés en début d'AG qui nous montrent des jeunes qui ressentent le besoin de voir autre chose... près de la Nature et, rencontrer des nouveaux amis avec beaucoup de convivialité.*

*Témoin cette récente étude IFOP où 7 % des français soit 5 millions de personnes sont prêts à devenir chasseurs, à condition que l'on aille les chercher. Pour ceci, il faut s'ouvrir davantage, faire découvrir ce que nous vivons, et savoir les convaincre. Prenons conscience que nous sommes les ambassadeurs de cette chasse moderne et durable.*

*Appliquons cette devise : à la chasse, on vient pour la nature... et on reste pour les moments partagés.*

*Parlons maintenant de la biodiversité forestière qui est un enjeu central de la durabilité. La biodiversité, confère à la forêt sa capacité de résilience c'est-à-dire l'adaptation face aux perturbations. La chasse reste le meilleur moyen pour chasser et réguler les populations d'ongulés.*

*La chasse ardennaise doit être un acteur responsable de la gestion du vivant en travaillant sur le terrain en appliquant la science à la place de l'idéologie.*

*Les suivis scientifiques tels que les ICE doivent nous permettre d'élaborer des plans de chasse... fixant des quotas annuels par massif.*

*La chasse gagne quand elle présente des données, complétées par des réseaux de connaissance scientifique. Si nous avons des dossiers solides, des données sérieuses, une fédération mobilisée, alors, la chasse ardennaise a l'avenir devant elle.*

*En ce qui concerne l'Ecopôle des Ardennes, cette année a été bien remplie. La phase d'état des lieux du plan de gestion a pu débuter en décembre 2025, avec les inventaires de la faune : les oiseaux communs et les oiseaux d'eau avec un suivi automnal, hivernal et printanier qui correspond aux migrations pré et post nuptiales ainsi qu'à la période de reproduction.*

*Parallèlement des inventaires de carabes, d'amphibiens, d'odonates vont se poursuivre jusqu'en juin.*

*Enfin, dans les semaines à venir, des analyses d'ADN environnementales permettront de déterminer les espèces de poissons et écrevisses présents sur le site. Avec le printemps et l'été arriveront les inventaires de la flore et des chauves-souris.*

*Si vous vous rendez sur place, vous verrez peut-être des oiseaux nicher sur les radeaux à sternes et à canards, qui ont été posés en mars.*

*En parallèle, dans le cadre de notre partenariat avec le laboratoire de l'Université de Reims (GEGENA), le suivi hydrologique a aussi débuté, avec la mesure de la hauteur de l'eau mais aussi de la qualité de l'eau au cours du temps, ou encore la réalisation d'une campagne de bathymétrie pour connaître le relief du fond des ballastières.*

*Enfin, une enquête pour comprendre la fréquentation du site et les attentes des usagers de l'Ecopôle a été lancée grâce à l'envoi d'un questionnaire à tous les partenaires.*

*Pour 2027, des travaux d'aménagements et de restauration écologique seront engagés : modification des berges, installation d'observatoires, tables de pique-nique, ainsi que la mise en place d'un sentier ludo-pédagogique.*

*En résumé, je souhaite ardemment que la chasse ardennaise soit un acteur responsable de la gestion du vivant.*

*Je souhaite que les résultats de la chasse ardennaise soit une victoire du terrain, une victoire de la science à la place de l'idéologie.*

*Je sais très bien que si l'on veut chasser demain, il faut protéger la nature aujourd'hui.*

*J'ai une obsession : répéter que les chasseurs ardennais sont des protecteurs de la nature.*

*J'ai une autre obsession : celle de défendre une chasse populaire ardennaise avec des chasseurs unis, malgré leurs différences.*

*Et n'oublions pas d'impliquer l'homme dans l'environnement, l'homme doit rester au centre de la nature dans tous les projets environnementaux.*

*Et enfin, une dernière recommandation : n'oubliez pas d'aller à la chasse pour garder votre place.*

*Vive la chasse, vive les Ardennes. »*

Le Président précise qu'au cours de cette assemblée, il y aura plusieurs interventions de personnalités ou parlementaires et que ces interventions ont été programmées en fonction de la disponibilité de chacun ou alors d'un ordre protocolaire.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, le Président souhaite recueillir, les avis des chasseurs sur les modalités de vote au cours de cette assemblée, dont le règlement intérieur, approuvé lors de l'assemblée générale du 31 mars 2021, prévoit, que les votes peuvent se faire à main levée.

Afin de simplifier les modalités de vote des différentes résolutions et d'éviter des dépouillements fastidieux, il propose de voter les décisions à main levée en utilisant les cartons qui leur ont été remis à l'entrée sur lesquels sont portées les voix dont ils sont les représentants.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité***

En première résolution, il propose d'approuver dans son ensemble le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2025.

**VOTE DE LA RESOLUTION N°1  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité***

Il demande à Guillaume MARECHAL, Président du PNR et Vice-Président de la Région Grand-Est, représentant M. Franck LEROY à venir le rejoindre.

Le Président remercie M. MARECHAL pour son intervention, et donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Bernard PIERQUIN afin de présenter les comptes de la Fédération.

## **RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER**

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport financier de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes pour l'exercice 2024/2025 clos au 30 juin 2025.

Il est présenté selon les normes du plan comptable général et conformément aux Statuts des Fédérations de chasseurs.

Les chiffres qui figurent sur la présentation qui va suivre sont tous agrégés en milliers d'Euros pour une plus grande facilité de lecture.

### Bilan consolidé 24/25 au 30/06/2025

Actif (en K€)			Passif (en K€)		
	24/25	23/24		24/25	23/24
Actif immobilisé	3 275	2 778	Fonds associatifs	4 032	4 564
Actif circulant	3 046	3 851	Provisions	118	115
dont disponibilités	538	1 056	Dettes	2 171	1 949
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 321</b>	<b>6 629</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 321</b>	<b>6 629</b>



#### **Concernant le bilan consolidé :**

Le bilan forme un ensemble de 6 321 464 € qui se répartit de la manière suivante :

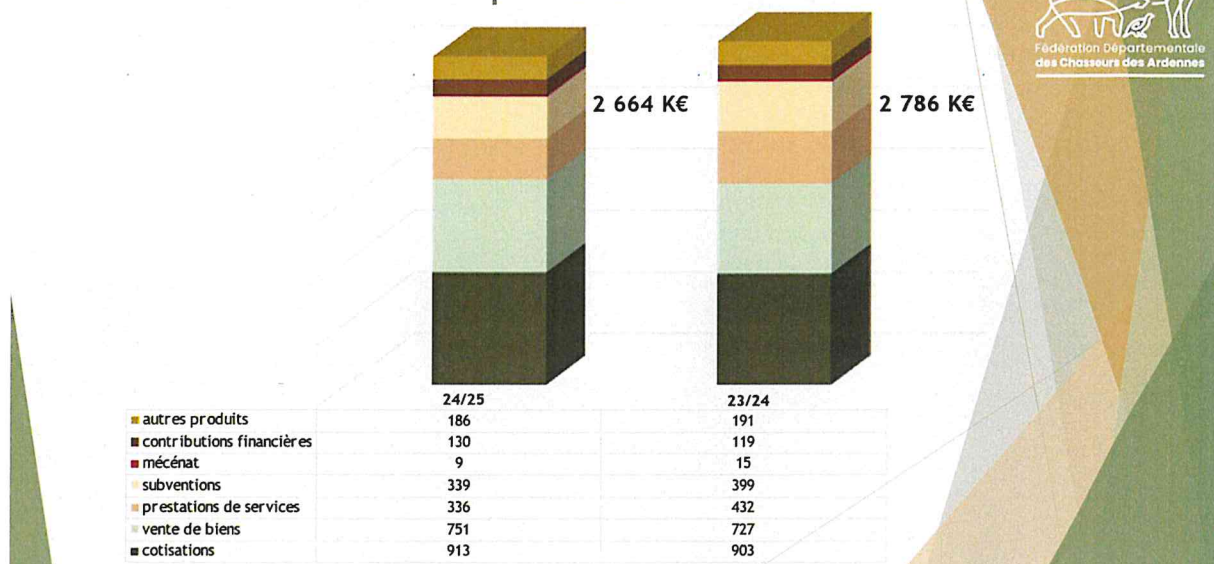
##### Pour l'actif :

- Actif immobilisé : 3 275 K€
- Actif circulant : 3 046 K€
- dont Disponibilités : 538 K€

##### Pour le passif :

- Fonds associatifs et dédiés : 4 032 K€
- Provisions : 118 K€
- Dettes : 2 171 K€

## Compte de résultat 24/25 au 30/06/2025 Produits d'exploitation



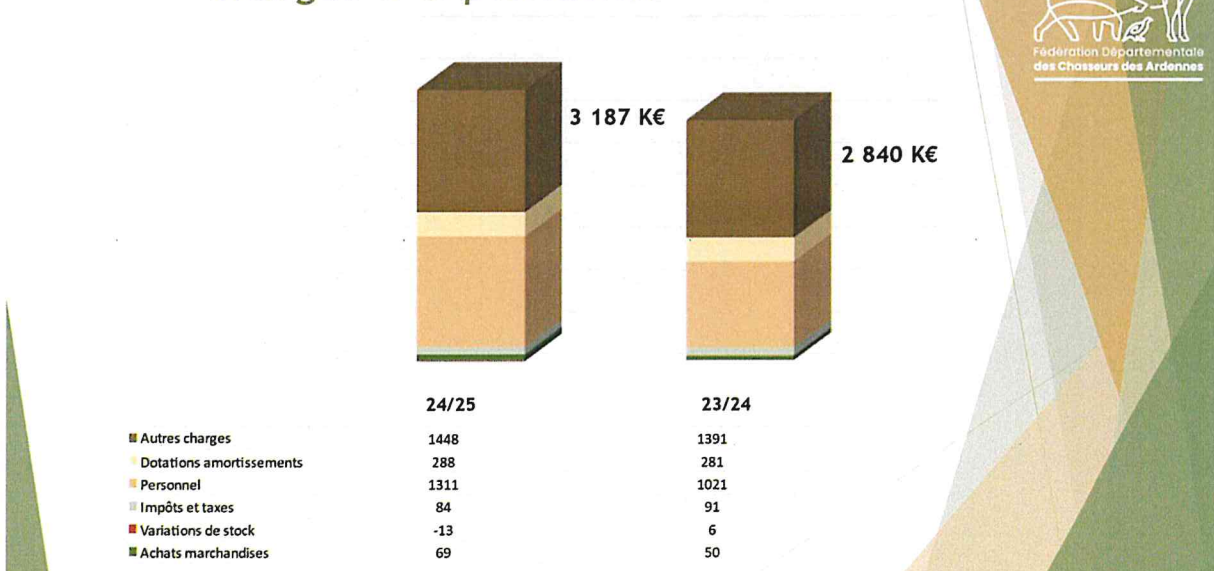
### Concernant le compte de résultat :

Cette diapositive nous détaille les produits de l'exercice écoulé comparativement aux deux précédents exercices.

On notera une baisse des produits par rapport à l'exercice 2023/2024. Le principal fait est la baisse des subventions qui s'explique par le deuxième versement de la convention tripartite Etat/FNC/agriculteurs qui est passée de 255K€ à 200K€. Cette année encore, cette somme a été dépensée pour acquérir du matériel de prévention des dégâts agricoles et moderniser l'estimation avec des drones et des logiciels. Ces dépenses ont été validées par la DDT qui en assure le contrôle conformément à la convention.

L'année 2025 n'était pas une année d'organisation de la Ruralité en fête en Ardennes contrairement à 2024 ce qui explique la différence de près de 100K€ des prestations de service.

## Compte de résultat 24/25 au 30/06/2025 Charges d'exploitation

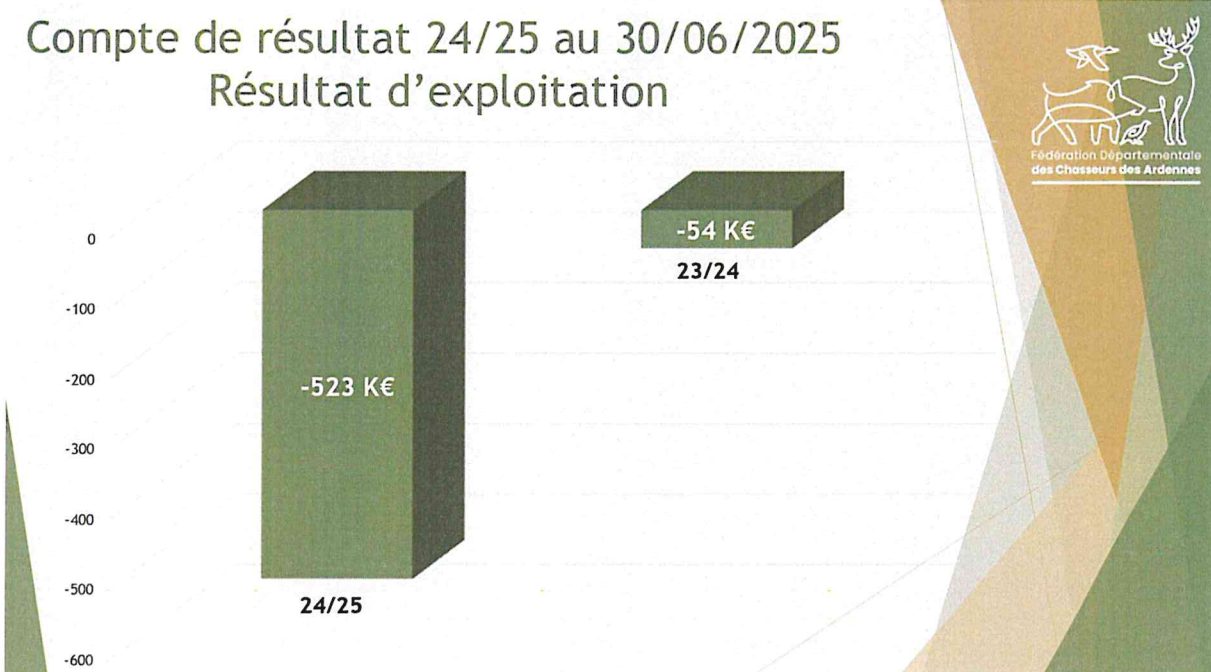


Concernant les charges, l'augmentation de la facture de dégâts passant de 294 K€ durant la campagne cynégétique 23/24 à 481 K€ en 24/25 explique pour partie cette augmentation de

charges. Cela doit alerter l'ensemble des chasseurs quant à l'importance de maîtriser les populations et de maintenir une prévention des dégâts sur le niveau de charge de la Fédération qui s'efforce de calculer au plus juste les cotisations.

L'autre poste de dépense en augmentation est le personnel des ressources humaines avec la valorisation d'antériorités d'heures supplémentaires de l'ensemble du personnel portée sur cet exercice comptable.

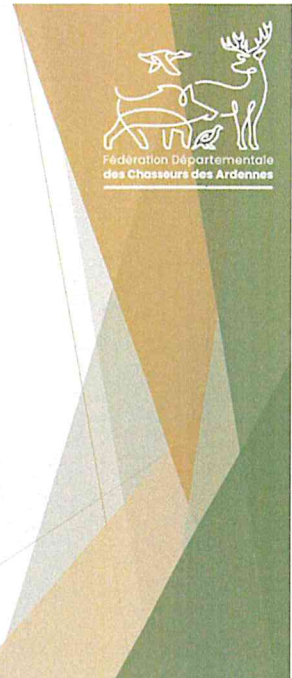
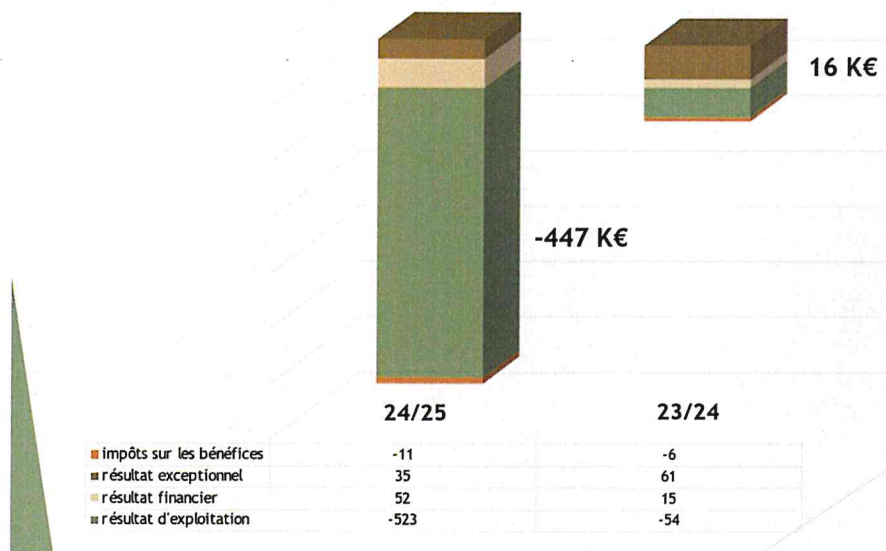
Vous pouvez visualiser sur les diapositives suivantes, la composition du résultat consolidé sous une forme graphique.



On notera un résultat d'exploitation de - **523 K€** qui s'explique donc par le niveau exceptionnel des charges de cet exercice.

Concernant le **résultat exceptionnel**, les versements en retard des projets écocontribution ont été versés en 2023/2024. Ils ont été moins importants que la régulation de 2024 mais ceci a quand même pour conséquence un résultat exceptionnel de **35 K€**.

## Compte de résultat 24/25 au 30/06/2025 en insuffisance



Enfin, le **résultat financier** est de **52 K€** en raison de des bons rendements des produits bancaires.

Donc au final, le **résultat consolidé** de l'exercice présente un déficit de **446 901€**.

Je vous remercie pour votre attention. »

Le Président remercie Jean-Bernard PIERQUIN et donne la parole à Madame POUYDESSEAU, Commissaire aux comptes, pour la présentation de son rapport.

Présentation par Madame Lyne POUYDESSEAU :

- du rapport spécial sur les conventions
- du rapport général sur les comptes annuels

### Les rapports sont joints en annexe.

L'assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux comptes, approuve les comptes 2024/2025 et donne ainsi quitus au Commissaire aux comptes et au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024/2025.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

### **VOTE DE LA RESOLUTION N°2 DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 de – 446 901 euros aux comptes de report à nouveau.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

### **VOTE DE LA RESOLUTION N°3 DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

Intervention des sonneurs « **Le Moulin de Saint-Laurent** »

# RAPPORT D'ACTIVITE

Pour le rapport des activités fédérales, il a été distribué comme l'année précédente, en début d'Assemblée Générale sous forme d'imprimé.

Ce document sera distribué tout au long de l'année au gré des rencontres et rendez-vous avec les actuels et futurs partenaires. Il pourra également être retrouvé en téléchargement sur le site internet.

Le rapport d'activité 2025 est joint en annexe.

Quant aux rapports des Commissions, ils sont diffusés sous un format vidéo d'environ 5 minutes chacune. Les films sont diffusés lors de l'Assemblée selon l'ordre suivant :

- Roland MASSON, Président de la Commission Grand Gibier
- Franck ARNOULD, Président de la Commission Petit Gibier
- Jean FRANKART, Président de la Commission Dégâts de gibier
- Loris SAVART, Président de la Commission Migrateurs
- Jean-Marie MARTIN, Président de la Commission Communication et Formation

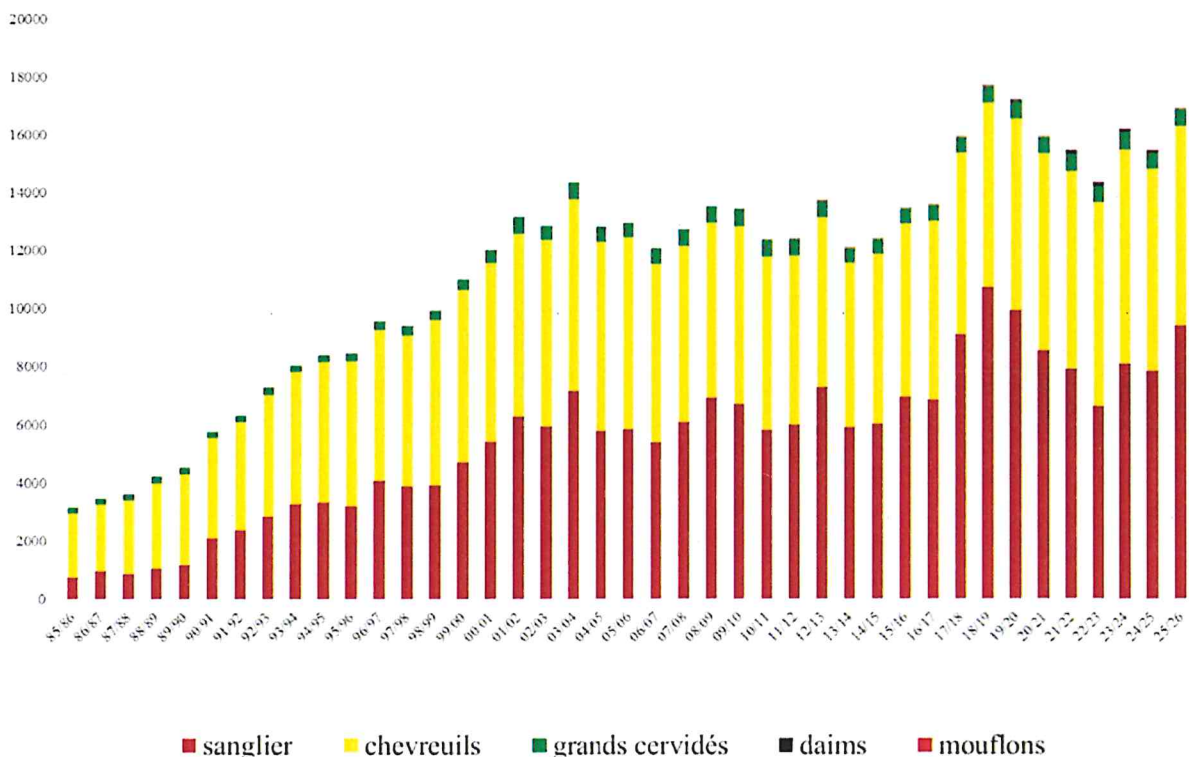
## RAPPORT COMMISSION GRAND GIBIER

« Bonjour à toutes et tous,

Voici le rapport de la Commission Grand Gibier pour la saison 25/26 Je vais vous présenter quelques chiffres sur la saison que nous venons de vivre.

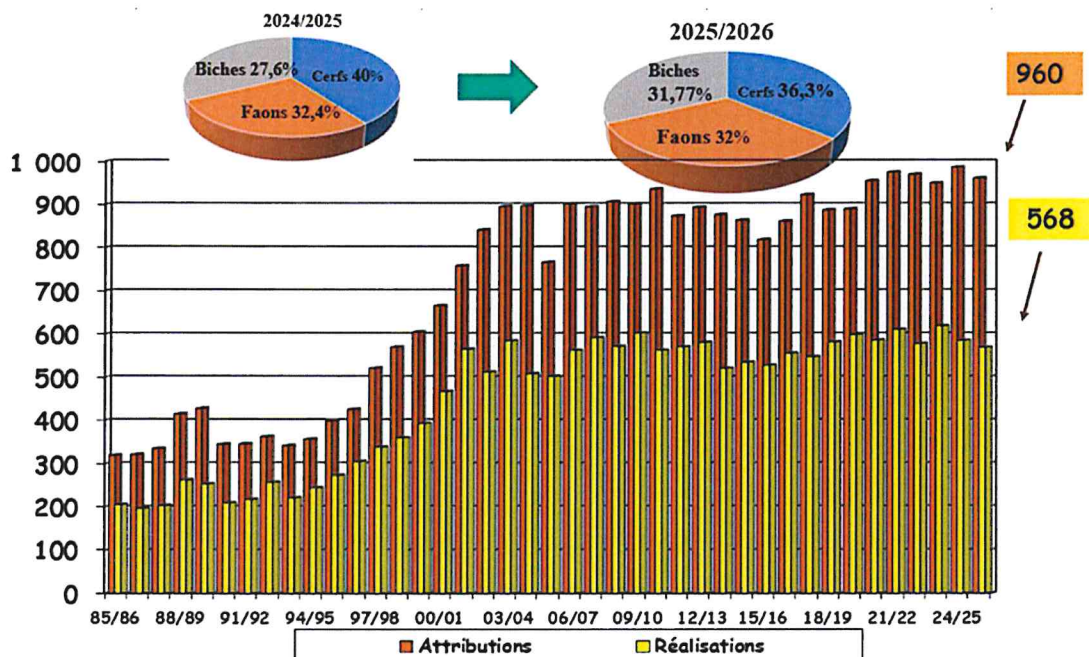
Au global, une année cynégétique satisfaisante qui voit notre tableau de chasse augmenter légèrement avec près de 17 000 grands gibiers tués.

## ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS GRAND GIBIER



Dans le détail, commençons par le grand cervidé

## ÉVOLUTION DU PLAN DE CHASSE DES GRANDS CERVIDÉS



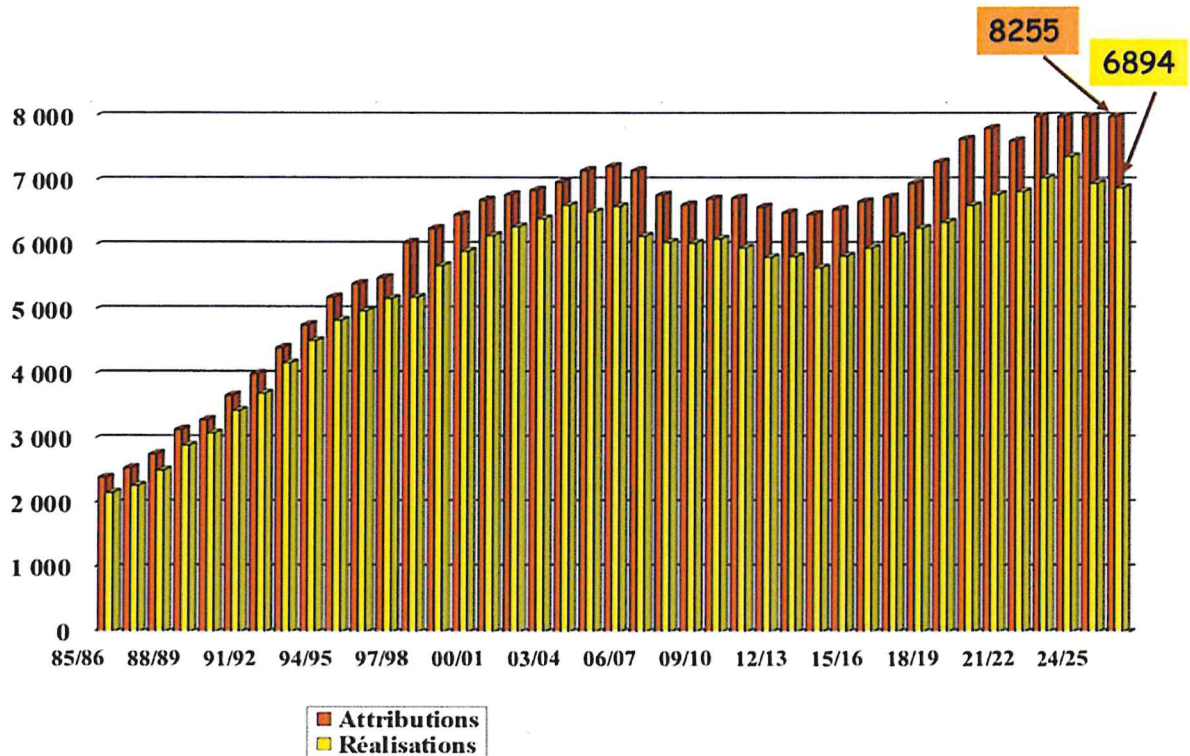
Une petite diminution des prélèvements, due en grande partie aux secteurs de RENWEZ SECHEVAL, CARIGNAN et SIGNY L'ABBAYE.

La grande majorité des régions est stable avec une exception notable pour l'unité de Gestion' ARGONNE SUD EST qui connaît une augmentation de 25%

Bien meilleure répartition que la saison dernière au niveau du sex-ratio avec 206 cerfs pour 362 non boisés. Cela fait tout de même 30 cerfs de moins qu'en 2024/2025.

Quelques très beaux cerfs prélevés que je vous invite à découvrir lors de notre exposition annuelle.

# ÉVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CHEVREUIL

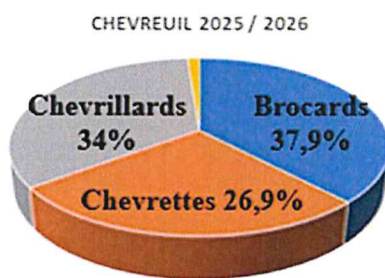


Encore une légère baisse des prélèvements, même si elle reste plus limitée qu'en 2024/2025.

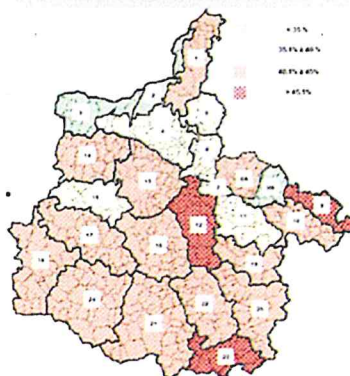
En baisse les secteurs de FUMAY RIVE GAUCHE, CARGNAN et NOVION PORCIEN.

GIVET et BUZANCY en progression.

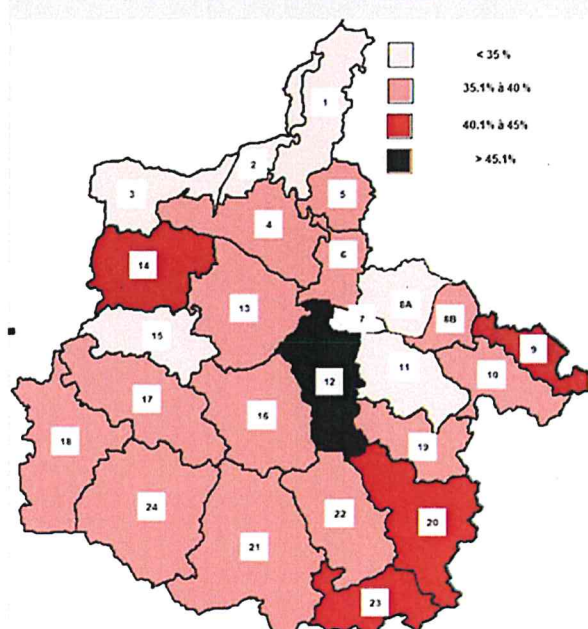
## FOCUS SUR LES PRÉLÈVEMENTS CHEVREUILS



% DE CHEVILLARDS DANS LE TABLEAU DE CHASSE 2025/2026



% DE BROCARDS DANS LE TABLEAU DE CHASSE 2025/2026



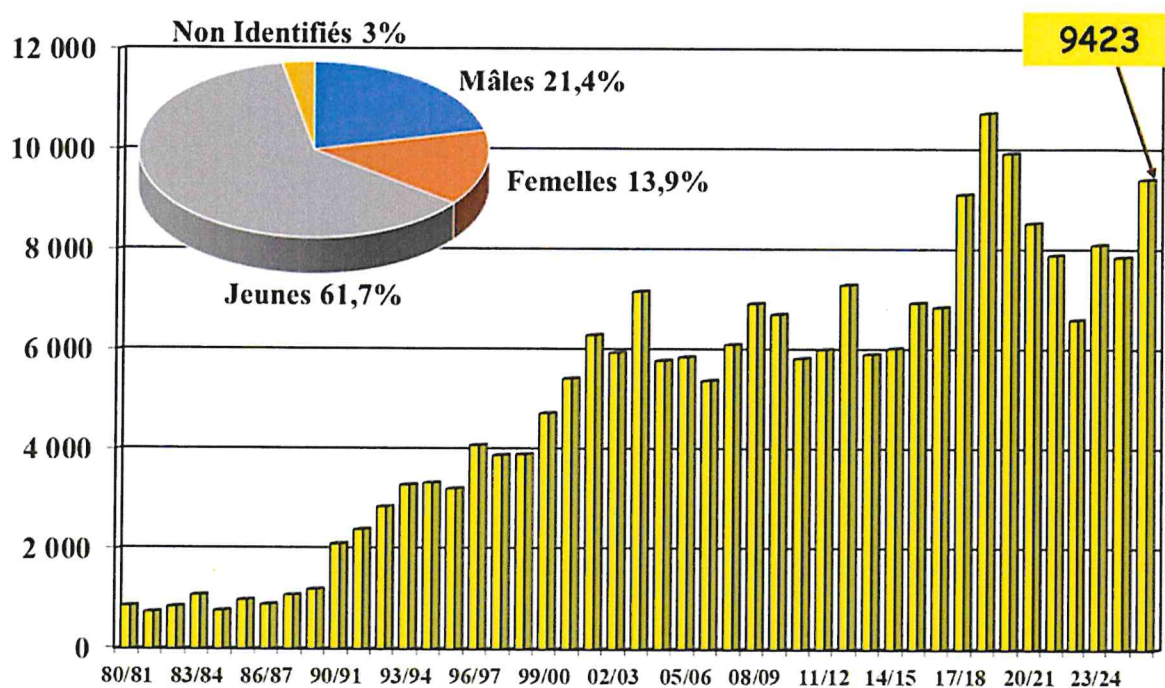
Comme chaque année, la répartition mâles / femelles est mauvaise.

Quatre unités de gestion en rouge sur la carte tuent plus de 40% de brocards. L'UG 12 de VENDRESSE et même proche de 50%.

Ce sont également ces régions où les prélèvements de chevrillards sont les plus faibles.

Faut-il créer de nouveaux bracelets pour diriger le tir de manière obligatoire ; je ne crois pas, mais il faut absolument que les Présidents de Sociétés prennent conscience de cette réalité et fasse évoluer leurs consignes.

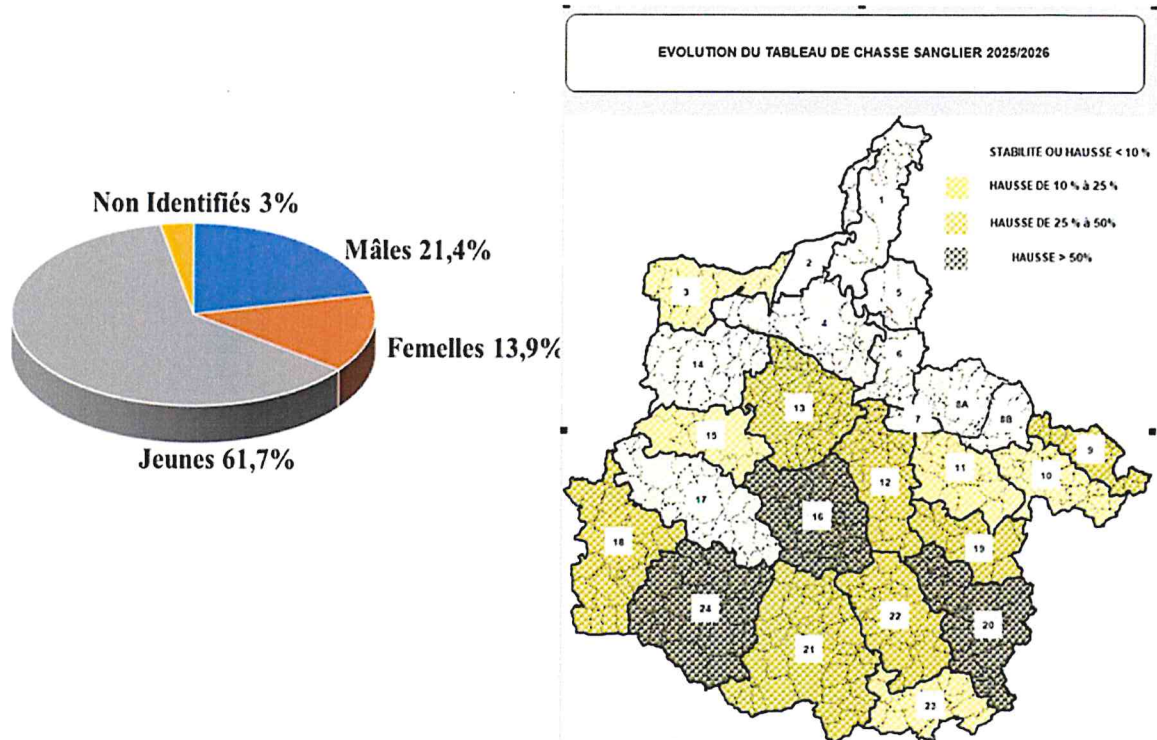
## ÉVOLUTION DU TABLEAU DE CHASSE SANGLIER



Le sanglier est l'espèce de grand gibier dont les prélèvements ont évolué de manière significative.

9 423 tués cette année contre 7 870 en 2024/2025 cela représente une augmentation de 1 553 animaux.

# FOCUS SUR LES PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS



*Le pourcentage de jeunes tués est exactement le même qu'en 2024/2025. Nous avons toutefois observé beaucoup de marcassins dans nos forêts dès le mois de décembre.*

*Vous constatez sur la carte que les grosses augmentations de prélèvements se situent en majorité sur le quart Sud-Est du département et sur les Crêtes Pré Ardennaises.*

*Je vous souhaite à tous une bonne Assemblée Générale »*

## RAPPORT COMMISSION PETIT GIBIER

*« Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis chargé aujourd'hui de vous rapporter les travaux de la commission technique pour la partie petit gibier et les ESOD.*

*Nous faisons face à une baisse globale des populations de petit gibier sédentaire en plaine. Toutes les espèces sont concernées, mais notre principale préoccupation se tourne vers la perdrix. En effet, c'est elle qui paye le plus lourd tribut dû aux modifications du paysage agricole et aux mauvaises conditions climatiques. Nous savons également qu'il n'y a pas de moyen de renforcer les populations naturelles par des oiseaux issus d'élevage. Les comptages concernant la perdrix deviennent sporadiques. En effet, les baisses importantes de populations affectent la motivation des chasseurs, les responsables peinent donc à mobiliser pour compter. Pour le lièvre, la baisse est moins brutale mais régulière, la population est de plus en plus hétérogène. La baisse la plus importante se localise en plaine céréalière. Le faisan résiste mieux grâce à sa faculté à s'adapter aux différents milieux et l'étalement de sa saison de reproduction.*

*Un bilan de la saison chasse forcément décevant :*

*Concernant le lièvre, 1732 ont été déclarés prélevés, soit 39% des animaux attribués et pour la première fois depuis 5 ans une baisse sensible des réalisations.*

*Lors de la commission fédérale d'août, la majeure partie des GIC a été décidée de ne pas attribuer de perdrix compte tenu de la faible reproduction. Certains malgré tout et afin de maintenir une motivation nécessaire des chasseurs ont souhaité une attribution qui a mené au prélèvement de*

77 perdrix sur les zones en gestions. Pour cette espèce, un nombre important de GIC glisse vers une gestion jour qui n'impose plus de bague, mais réduit considérablement la période de chasse. Enfin, pour le faisan, le plan de gestion a été réalisé à hauteur de 28%, ce qui représente 347 oiseaux prélevés, bilan en baisse par rapport à la saison dernière.

La saison de chasse a également fourni un autre bilan, celui de la survie des levrauts. En effet, sur un échantillon de 135 yeux de lièvres analysés pour le moment, 58% des lièvres prélevés lors de la campagne de chasse sont des levrauts. Ce résultat est à classer parmi les bonnes nouvelles. En effet lors de la campagne précédente, 28% de levrauts seulement faisaient partie du tableau de chasse.

La fédération des chasseurs des Ardennes souhaite à tout prix conserver une chasse diversifiée. Pour essayer de parvenir à cet objectif, elle souhaite beaucoup miser sur le faisan car cette espèce offre beaucoup de possibilité de gestion et par rebond peut permettre aux espèces en difficultés de tirer parties des efforts mis en place.

Le plan d'action mis en place par la Fédération l'année dernière est globalement bien accueilli par les chasseurs. En atteste le doublement des lâchés de fin d'été. Celui-ci concerne tous les territoires de chasse Ardennais, même au-delà des zones historiques de gestion du petit gibier. Il s'appuie sur la création ou bien le renfort de population, avec une aide financière sur les faisandeaux, les volières, le piégeage et l'agrainage.

L'aménagement, la régulation des ESOD et la diversité restent une priorité.

Pour chasser le petit gibier, le chasseur doit se donner les moyens d'avoir à l'ouverture une population de gibier la plus importante possible et cela ne peut pas se faire sans des territoires accueillants. Votre fédération continue donc de s'inscrire dans des programmes de financements qui sont présentés aux agriculteurs afin de mettre en place des aménagements qui apportent une plus-value de biodiversité et donc favorables au petit gibier. Ces programmes sont actuellement moins suivis car le monde agricole est moins contraint qu'il y a quelques années en matière de verdissement des exploitations.

La régulation des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts est un des facteurs de la limitation du petit gibier, sur lequel il est le plus facile d'agir. Nous continuons donc à rassembler un maximum de témoignages de dégâts afin de monter un dossier le plus étoffé possible et ainsi avoir la liste la plus large pour que vous puissiez continuer à œuvrer par tir ou par piégeage à la régulation de ces espèces.

Votre fédération s'attache également à diversifier la chasse dans les espaces ouverts, en prônant la chasse d'espèces délaissées comme l'alouette au miroir par exemple pour laquelle une journée est dédiée tous les ans. La diversité de la chasse en France ne doit pas se perdre car c'est aussi ce qui en fait sa force.

Merci de m'avoir écouté, je vous souhaite une excellente fin d'assemblée. »

## **RAPPORT COMMISSION DEGATS DE GIBIER**

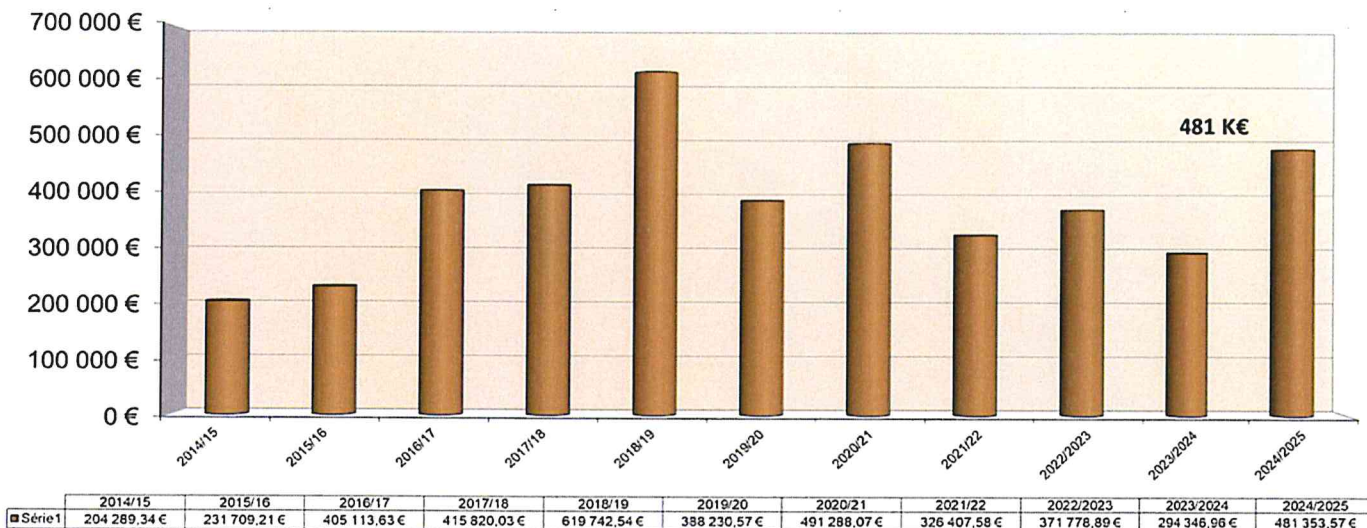
« Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

C'est avec plaisir que je vous retrouve à chaque assemblée générale pour dresser un état des lieux de l'activité de la commission « dégâts de gibier » que j'ai l'honneur de présider.

Vous savez que l'indemnisation aux agriculteurs, la prévention des dégâts aux cultures, le suivi des populations de grand gibier et l'indispensable concertation avec nos partenaires du territoire, nous mobilisent, au premier chef.

N'oublions pas que cette mission, prioritaire, « consomme » la majeure partie des moyens humains et des finances de la Fédération des chasseurs des Ardennes. Les éléments que je m'apprête à vous communiquer vont parfaitement illustrer cet état de fait...

**EVOLUTION DES INDEMNISATIONS**  
**Total général des campagnes en €**



*Au cours de la campagne 2024-2025 nous avons indemnisé 342 ha de surface détruite, pour un montant de 481 353,57 €, soit une augmentation de plus de 60% en un an !!!*

*Dans un contexte où les prix des matières premières ont plutôt baissé... c'est exceptionnel, j'ajouterais même alarmant... car ce montant, nous n'avons pas les moyens de le payer chaque année, il y va de l'équilibre financier de la chasse ardennaise... depuis la trésorerie de vos sociétés de chasse jusqu'à celle de votre Fédération... N'en soyons pas étonnés, en passant le seuil des 9 000 sangliers prélevés, nous savions que ça aurait des conséquences.*

*Pour autant, la situation est loin d'être homogène car seulement 4 unités de gestion concentrent à elles seules plus de 40% de la facture 2024-2025. Il s'agit de l'UG 12-Vendresse, la 22-Argonne centre, la 9-Carignan frontière et la 19-Belval Mont Dieu.*

*Nous y avons pris des mesures fortes en matière de plan de chasse lors de la dernière saison, nous les renouvelerons aussi longtemps que nécessaire.*

*Pour la campagne en cours, sachez que les dégâts sur céréales et maïs ont déjà coûté 230.090 €, soit environ 100 000 € de moins que la saison précédente sur les mêmes cultures.*

*Malheureusement, les demandes d'indemnisation sur pâture s'accroissent actuellement, ce qui laisse penser que la facture restera encore très « élevée ».*

*Les trois unités de gestion les plus indemnisées depuis le début de l'exercice 2025-2026 en céréales et maïs sont : la 9-Carignan Frontière, la 12-Vendresse et la 18-Asfeld. Si la situation des deux premières (Carignan et Vendresse) semble s'améliorer, elle reste encore anormale et nous continuerons à solliciter les responsables des chasses où se concentrent les sangliers pour qu'ils prélèvent beaucoup plus.*

*Compte tenu de la situation départementale, nous espérons être entendus, sinon nous utiliserons tous les outils prévus par notre schéma départemental pour obtenir une baisse rapide et significative des populations. Notre objectif est clair, éviter que l'ensemble des chasseurs ardennais paient les égarements de quelques responsables de chasse dépassés par des populations qu'ils laissent proliférer.*

*Concernant l'UG d'Asfeld, elle est dans une situation très inhabituelle, du moins l'espérons nous, car il est inconcevable qu'elle persiste et que quiconque entretienne des sangliers en zone de grande culture. Les conséquences financières seraient insupportables pour nous tous. Nous veillerons à ce que la réglementation sur l'agrainage soit respectée et que notre schéma départemental propose des solutions facilitant le prélèvement d'un maximum de sangliers dans les territoires agricoles.*

*Vous noterez enfin que 25 communes représentent à elles seules 50% de la somme que nous avons déjà déboursée depuis le 1er juillet 2025 sur céréales et maïs. Sault Saint Rémy (UG 18-Asfeld) est en tête avec une indemnisation record de 17 027 €, Francheval (UG08B) suit avec 7 517 €, Vendresse (UG 12) est en 3ème place avec 7 215 € et Belleville et Chatillon en UG22 reste au pieds de cet onéreux podium avec 6 347 €.*

*Vous devez savoir que nous utiliserons la « caisse à outils » du schéma départemental, dès cette saison sur les territoires autour desquels nous devons indemniser trop de dégâts. Ils pourront être classés « en points noirs » et être assujettis à des mesures spécifiques : augmentation du nombre de jours de chasse, augmentation des minimums à prélever, minimum de femelles adultes à prélever, contrôle du tableau de chasse, suivi pendant les chasses ou encore interdiction de l'agrainage...*

*Sur le front de la protection des cultures, je peux vous annoncer qu'à la demande de plusieurs GIC « grand gibier » nous instaurons une aide nouvelle, destinée à indemniser l'entretien des clôtures linéaires fonctionnant toute l'année.*

*Ce forfait, d'un montant de 100 € par km, sera versé aux GIC qui auront la charge d'indemniser les personnes qui s'investissent au quotidien dans l'entretien des clôtures permanentes.*

*Concernant le gibier rouge, nous poursuivons les suivis par les Indicateurs de changement écologique grâce auxquels nous réalisons les tableaux de bords qui alimentent nos réflexions sur les plans de chasse.*

*Je le rappelle ici chaque année, avec un brin de fierté... et régulièrement à nos amis forestiers... les résultats obtenus dans les Ardennes en matière de respect de l'équilibre forêt/gibier font référence dans le nord de la France.*

*Je terminerai mon propos en remerciant chaleureusement ceux qui, parmi vous, prennent de leur temps pour protéger les cultures, agrainer ou participer à des dénombrements de gibier.*

*Votre travail à nos côtés est essentiel, merci à tous pour votre engagement !*

*Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »*

## **RAPPORT COMMISSION MIGRATEURS**

Le film présentant les travaux de la Commission Migrateurs représenté par M. Loris SAVART, est consultable sur notre site internet : <https://le-chasseur-ardennais.com>

## **RAPPORT COMMISSION COMMUNICATION ET FORMATION**

*« Mesdames, Messieurs, chers amis, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la commission communication et formation pour l'année 2025.*

*Commençons par faire un point sur les formations dispensées à la Fédération.*

Chaque année, la FDC 08 propose de nombreuses formations aux chasseurs : le permis de chasser – la chasse accompagnée – la chasse à l'arc – le piégeage – la chasse d'été – l'hygiène alimentaire et venaison – les gardes particuliers – la sécurité décennale.

Je vous rappelle que la formation décennale sécurité est une formation obligatoire. Inscrivez-vous sur notre site internet [le-chasseur-ardennais.com](http://le-chasseur-ardennais.com). Il y a des dates en semaine, les samedis et parfois en soirée. En 2025, 549 chasseurs ont suivi la formation dans les Ardennes. N'attendez plus pour vous inscrire, c'est important !

Des journées de découverte sont organisées occasionnellement notamment la découverte de la chasse à la bécasse ou de la chasse à l'alouette au miroir, mais aussi des journées d'animation autour de la régulation des ESOD.

Quelques nouveautés à souligner :

Les louvetiers et chasseurs ont été formés par la brigade d'intervention mobile de l'Office de la Biodiversité au tir du loup.

En partenariat avec l'OFB, la Fédération a commencé à mettre en place des formations à destination des gendarmes concernant la réglementation de la chasse dans le département.

Je vais aborder à présent la stratégie de communication de la Fédération.

En quelques chiffres : 5000 abonnés à la revue fédérale « Le Chasseur Ardennais », 8000 abonnés à la newsletter, 6300 à suivre notre page Facebook.

En 2025, la FDC 08 était présente sur les salons tels que la Foire de Sedan, la Fête du Parc aux Vieilles Forges, le Salon des Migrateurs à Cayeux sur Mer, le marché de Noël à Charleville-Mézières à l'occasion de la Célébration Saint-Hubert ; et pour la première année, le Salon chasse et pêche de Charleville-Mézières. Tous ces événements sont pour nous l'occasion de faire découvrir les missions de la Fédération, d'aller à la rencontre du grand public en proposant des dégustations de viandes de gibier et de montrer une image positive de la chasse et des chasseurs. D'ailleurs, je suis heureux de vous inviter à la Ruralité en Fête en Ardennes qui revient cette année les 20 et 21 juin sur le site de la Fédération !

En 2025, les collaborateurs de la FDC 08 ont été très impliqués dans le travail de la défense de la chasse et de notre territoire. Une grande mobilisation pacifique en mai où un manifeste a été distribué et présenté aux communes et maires du département. Il comprend un argumentaire de 11 points sur la reconnaissance d'intérêt général de chasse française, le maintien des espèces chassables, le maintien du piégeage et du déterrage, ... entre autres.

Une délégation ardennaise s'est rendue à l'Assemblée Nationale cet été, pour aborder la légitimité des chasses traditionnelles ardennaises que sont la tenderie aux grives et aux vanneaux. Cet échange constructif a donné lieu à un second rendez-vous en fin d'année au Ministère de la Transition Ecologique. Les participants se sont accordés à travailler sur la reconquête des valeurs rurales et patrimoniales ardennaises.

Invité par la Région Grand-Est, la Fédération a participé à une séance de la commission permanente, avec les autres Fédérations des Chasseurs de France, pour échanger sur les sujets qui lient nos structures et faire un point d'avancement sur les dossiers et les enjeux actuels.

Vous l'aurez compris, les collaborateurs ardennais sont actifs tout au long de l'année pour représenter notre art de vivre, l'expliquer au grand public, dialoguer avec les institutions. Cela demande un gros travail qu'il ne faut pas minimiser !

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite une bonne assemblée ! »



A la fin de la diffusion des films, le Président propose d'adopter dans son intégralité le compte-rendu d'activité de la Fédération. Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°4  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Après le compte-rendu d'activité, le Président, Jean-Pol GAMBIER, invite M. Jacky DESBROSSE, Conseiller Régional de la Région Grand-Est, Président de la FRC Grand-Est et de la FDC de la Marne, à prendre la parole.

Le Président remercie M. DESBROSSE pour son intervention.

Le Président poursuit et informe l'assemblée que suite au décès de Monsieur Michel HUBERT, il a été procédé à une cooptation d'un nouvel Administrateur en la personne de Monsieur Xavier DERUETTE lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 juin 2025.

Conformément à l'article 5.40 des statuts qui régissent la Fédération, il doit proposer d'approuver la ratification de la cooptation de Monsieur Xavier DERUETTE.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°5  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Intervention des sonneurs « *La Saint-Hubert* »

## **RESOLUTIONS STATUTAIRES CAMPAGNE 2026/2027**

Le Directeur, Jean-Matthieu GONNET prend la parole pour présenter les différentes résolutions statutaires

## PRIX DES VIGNETTES FEDERALES

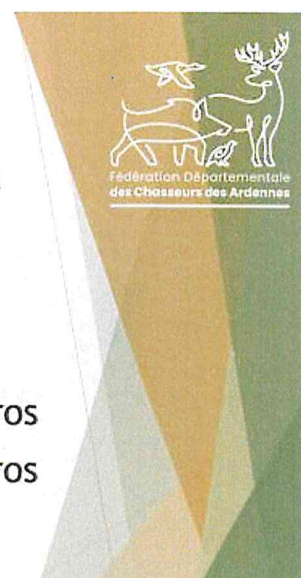
### Vignettes fédérales saison 26/27

NB: cotisation nationale annuelle fixée par la FNC est de euros (prise en compte inflation de + 1,3 %)

► Proposition du Conseil d'Administration :

- Vignette fédérale dép. annuelle = 80,55 Euros
- Vignette fédérale dép. temporaire 9j = 40,28 Euros
- Vignette fédérale dép. temporaire 3j = 20,14 Euros

★ 50% de remise pour les nouveaux chasseurs



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des vignettes fédérales.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°6  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## FRAIS DE GESTION DU GUICHET UNIQUE ET ASSURANCE

### Assurance RC chasse et frais guichet unique saison 26/27

► Assurance :

- Offre AXA
- 22 euros (minimum national obligatoire)
- Offert par FDC08 pour les nouveaux permis

► Frais de gestion guichet unique :

- Maintien à 5 euros (accord national)



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les frais de gestion du guichet unique.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°7  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## PRIX DES BRACELETS GRAND GIBIER (hors sanglier – enclos compris)

Prix des bracelets de grand gibier  
(hors sanglier - enclos compris)

	Tarifs saison 26/27
Chevreuril	40 €/pc
Cerf élaphe	155 €/pc
Mouflon	40 €/pc
Daim	40 €/pc
Cerf Sika	40 €/pc

**NB: Pour 26/27 : maintien des tarifs 25/26 - pas d'indexation sur l'inflation sur décision du CA**



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets grand gibier hors sanglier et enclos compris.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

### **VOTE DE LA RESOLUTION N°8 DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## PRIX DES BRACELETS SANGLIER et TAXES A L'HECTARE

Prix des bracelets sangliers et  
taxe ha pour les UG ardennaises

UG	Bracelets sanglier	Taxe / ha		UG	Bracelets sanglier	Taxe / ha	
1	10	0,10	=	13	38	3,00	↗ ↘
2	14	1,75	↘ ↗	14	10	0,10	=
3	18	1,90	↗ ↘	15	18	1,70	↘ ↗
4	10	0,80	↘ ↗	16	36	2,40	= ↗
5	10	0,10	=	17	10	1,40	↘ ↗
6+	10	0,10	=	18	45	3,50	↗ ↘
7				19	32	3,50	↘ ↗
8a	11	1,35	↘ ↗	20	15	1,30	↗ ↘
8b	28	3,10	↘ ↗	21	10	0,90	= ↗
9	45	3,50	↗ ↘	22	33	2,80	↗ ↘
10	45	3,50	↗ ↘	23	36	3,40	↗ ↘
11	45	3,35	↗ ↘	24	15	2,50	↘ ↗
12	39	3,45	↘ ↗				



**NB : Surfaces éligibles à la taxe ha:**  
- 100% bois  
- 15% plaine

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets sanglier et des taxes à l'hectare.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°9  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée avec 33 voix contre*

**PRIX DES BRACELETS SANGLIERS PARC ET ENCLOS**

Prix des bracelets sangliers parcs et enclos



Application de la LOI n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée.

**Les prix des bracelets sont ceux appliqués en milieu ouvert**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les prix des bracelets parcs et enclos.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°10  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**ADHESIONS TERRITOIRE ET  
REDEVANCE CONTRAT DE SERVICE**

Adhésions territoire et redevance  
contrat de service



- ▶ Propositions du Conseil d'Administration:
  - ▶ Adhésion obligatoire plan de chasse et plan de gestion = 72 €
  - ▶ Adhésion petit gibier (jusqu'à 5 attributions) = 15 €
  - ▶ Redevance à l'hectare bois/plaine contrat de service = 0,20 €/ha

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les montants des adhésions territoire et les redevances liées au contrat de service.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°11  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

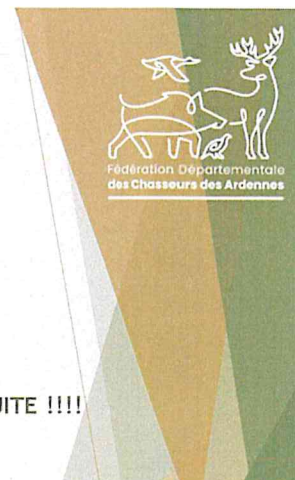
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

**PRIX DE L'ABONNEMENT REVUE FEDERALE**

Abonnement à la revue fédérale  
« Le Chasseur Ardennais »

- ▶ Proposition du Conseil d'Administration:
  - ▶ Maintien à 6 euros pour 4 numéros

Rappel: l'abonnement à la lettre mensuelle par email (newsletter) est GRATUITE !!!!



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver le prix de l'abonnement annuel de la revue « Le Chasseur Ardennais ».  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°12  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Le Président remercie M. Jean-Matthieu GONNET et demande à M. Jean-Bernard PIERQUIN, Trésorier et Président de la Commission des Finances de bien vouloir présenter le budget de la prochaine campagne.

**BUDGET CAMPAGNE 2026/2027**

« Mesdames, Messieurs,

*J'ai l'honneur de vous présenter le budget de la campagne 2026/2027 et comme dans ma précédente présentation, tous les chiffres qui vous seront exposés sont en milliers d'EUROS pour une meilleure lisibilité des tableaux.*

*Pour la prochaine campagne, nous avons intégré l'arrêt de l'aide de l'Etat du plan de lutte contre les dégâts.*

*Enfin, le budget qui va vous être présenté a été élaboré à partir des éléments financiers que vous venez de voter tels que les bracelets et les taxes à l'hectare. Il intègre également une légère baisse du nombre de chasseurs.*

## Budget prévisionnel 2026/2027 - Produits d'exploitation

	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	25/26
Ventes	177	946	1 123	1 153
Subventions exploitation	77	52	130	280
Produits de gestion courante	930	327	1 257	1 111
Reprises sur amortissements	18	12	30	50
Transferts de charges	-	-	-	9
<b>TOTAL PRODUITS exploitation</b>	<b>1 202</b>	<b>1 338</b>	<b>2 540</b>	<b>2 603</b>



Comme vous pouvez le voir sur le tableau, nous projetons un **produit d'exploitation** légèrement en baisse par rapport aux prévisions de l'exercice en cours avec un total des produits de 2 540 K€ car il intègre la suppression de l'aide de l'Etat pour la modernisation de la prévention et l'absence des produits de la Ruralité en fête.

## Budget prévisionnel 2026/2027 - Charges d'exploitation

	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	25/26
Achats	149	565	714	599
Services extérieurs	276	184	460	541
Impôts et taxes	63	42	105	100
Personnel	666	444	1 110	1 007
Charges courantes	120	48	168	160
Dotations amortissements	132	88	220	335
Impôts sociétés	6	4	10	10
<b>TOTAL CHARGES exploitation</b>	<b>1 412</b>	<b>1 375</b>	<b>2 787</b>	<b>2 752</b>



En ce qui concerne les charges, le niveau d'indemnisation des dégâts est revu à la hausse dans la catégorie des achats pour faire face à une probable hausse des prix des denrées. Les dotations aux amortissements sont quant à elles revues à la baisse de plus de 100K€ avec la suppression des provisions et des engagements à réaliser sur les subventions attribuées par l'écocontribution. Les charges de personnel ainsi que les taxes sont eux aussi légèrement revalorisés pour faire face aux règlements des reliquats de récupérations dues.

## Budget prévisionnel 2026/2027 - Résultat net

	Général (K€)	Dégâts (K€)	TOTAL (K€)	25/26
<i>Produits d'exploitation</i>	1 202	1 338	2 540	2 603
<i>Charges d'exploitation</i>	1 412	1 375	2 787	2 752
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-210</b>	<b>-37</b>	<b>-247</b>	<b>-149</b>
<i>Produits financiers</i>	30	20	50	55
<i>Charges financières</i>	3	2	5	5
<b>Résultat financier</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	<b>45</b>	<b>50</b>
<i>Produits exceptionnels</i>	18	12	30	50
<i>Charges exceptionnelles</i>	-	-	-	1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>49</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-165</b>	<b>-7</b>	<b>-172</b>	<b>-50</b>



*Le résultat net prévisionnel est de -172 K€ euros malgré une partie « dégâts » équilibrée. Le Conseil d'Administration a fait le choix de faire porter les provisions de récupération et de fin de carrière exceptionnelle sur les réserves afin de ne pas impacter les cotisations des adhérents.*

*Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre attention. »*

Le Président remercie M. Jean-Bernard PIERQUIN pour son intervention.

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2026-2027 caractérisé par un résultat net prévisionnel de **moins 171 943 €**

Qui est contre ? qui s'abstient ?

### **VOTE DE LA RESOLUTION N°13 DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Intervention des sonneurs « **Le Lac d'Aydat** »

Le Directeur présente les mesures de gestion pour la campagne 2026/2027

# MESURES DE GESTION ET DATES DE CHASSE

## Mesures de gestion campagne 2026/2027

### Grand gibier

- ▶ Chasses silencieuses sur autorisation préfectorale individuelle:
  - ▶ sanglier sur les semis (demande à la FDC et autorisation préfectorale via formulaire dans SDGC en vigueur) : 01/04 au 31/05
  - ▶ sanglier / brocard / daim : 01/06 au 19/09
  - ▶ sanglier uniquement : 01/03 au 31/03 (sur avis du Président FDC, sur les parcelles agricoles et plantations forestières de l'année via formulaire du SDGC en vigueur)
  - ▶ cerf mâle/ mouflon : 01/09 au 19/09
- ▶ Battue: 01/10 au 28/02
- ▶ Battue sanglier cultures: 01/08 au 30/09 , poste à 100m max des parcelles dérogation possible sur avis Président FDC via formulaire du SDGC en vigueur)



## Mesures de gestion campagne 2026/2027

### Petit gibier sédentaire

*(Un tableau des communes fixant les règles de chasse pour le petit gibier sera annexé à l'arrêté des dates d'ouverture et de fermeture)*

- ▶ Faisan : 20/09 au 31/12
- ▶ Perdrix (4 périodes de chasse possible selon votre commune):
  - ▶ ouverture anticipée avec bracelets et chien - déclaration obligatoire sur ChassAdapt : 06/09 au 19/09
  - ▶ Du 20/09 au 30/11
  - ▶ Du 20/09 au 30/10
  - ▶ Du 27/09 au 11/10
- ▶ Lièvre (3 périodes de chasse possibles selon votre commune):
  - ▶ Du 27/09 au 11/10
  - ▶ Du 27/09 au 30/11
  - ▶ Du 07/10 au 30/11
- ▶ Autres gibiers sédentaires de plaine : 20/09 au 28/02



## Mesures de gestion campagne 2026/2027

### Petit gibier migrateur

- ▶ Caille des blés :
  - ▶ Ouverture anticipée et application ChassAdapt/carnet : 29/08 au 19/09
  - ▶ Ouverture en période générale : 20/09 au 20/02
- ▶ Alouette des champs : 20/09 au 31/01
- ▶ Grives, merles noirs : 20/09 au 10/02
- ▶ Bécasse : 20/09 au 20/02 ( PMA annuel avec déclaration obligatoire sur ChassAdapt ou carnet papier)
- ▶ Tourterelle turque : 20/09 au 20/02
- ▶ Gibiers d'eau : selon arrêté ministériel MTES
- ▶ Pigeon colombin et biset : 20/09 au 10/02
- ▶ Pigeon ramier :
  - ▶ Ouverture générale: 20/09 au 20/02
  - ▶ À poste fixe : 11/02 au 20/02



## Mesures de gestion campagne 2026/2027

### Vénerie

- ▶ Chasse à courre : 15/09/26 au 31/03/27
  - ▶ Vénerie sous terre du blaireau :
    - ▶ 1<sup>ère</sup> période: 15/09/26 au 15/01/27
    - ▶ Période complémentaire: 01/06/26 au 25/07/26
- NB:
- PMA départemental de 110 individus géré via ChassAdapt
  - règles de déclaration et sélectivité maintenues (pas <8kg ni femelles suitées)
  - fin de période réduite



L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'approuver les mesures de gestion et dates de chasse.  
Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°14  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Le Directeur présente maintenant les principales modifications de notre futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour les 6 années à venir

# PROPOSITIONS SDGC 2026/2032

## Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 26/32

### Rappel définition :

- document établi pour une période de six ans renouvelables
- vise à encadrer toutes les activités cynégétiques dans le département
- englobe aussi bien la gestion des espèces et des milieux que la sécurité à la chasse ou encore la communication entre chasseurs et autres usagers de la nature.
- élaboré en partenariat avec l'ensemble des chasseurs et autres membres de la CDCFS qui vote un avis
- signé in fine par le Préfet
- constitue le premier outil fonctionnel et légal inscrivant la chasse dans une perspective de gestion durable de l'environnement

### Objectifs de la présentation :

- présenter les modifications notoires validées pendant concertation
- soumettre au vote des adhérents FDC ces modifications et le pouvoir de poursuivre les négociations



## SDGC 26-32 : sommaire

### ENJEUX « HABITATS »

#### ENJEUX « ESPECES »

- Le grand gibier
  - Le chevreuil
  - Le cerf élaphe
  - Le sanglier
  - Les espèces marginales : cerfka – daim – mouflon
- Le petit gibier
  - Le lièvre
  - La perdrix grise
  - Le faisan commun
  - Le lapin de garenne
- Le blaireau
- L'avifaune migratrice
- Les migrateurs terrestres
- Les espèces exogènes : la bernache du Canada et l'ouette d'Egypte
- Les prédateurs- les déprédateurs

#### ENJEUX « FORMATION »

#### ENJEUX « COMMUNICATION »

#### ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

#### ENJEUX « CHASSES TRADITIONNELLES »

#### ENJEUX « BONNES PRATIQUES CYNEGETIQUES »

#### L'AGRAINAGE DU GRAND GIBIER

#### LES ETABLISSEMENTS CYNEGETIQUES A CARACTERE COMMERCIAL, LES CHASSES EN ENCLOS

#### ET LES PARCS DE CHASSE

#### PREVENTION DU BRACONNAGE



## SDGC 26-32 : ENJEUX « HABITATS »

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - Grand gibier

- Ajout de l'annulation demande de plan de chasse/gestion en cas d'usurpation de signature des propriétaires
- Demandes en retard: Les demandes de plan de chasse/gestion déposées en retard seront traitées en septembre et l'adhésion territoriale de ces territoires sera majorée de 75€
- Nouvelle demande: la date butoir est fixée au 1er juin et un chèque de caution de 72 euros sera exigé pour lancer l'étude. Le chèque sera rendu en cas de validité de la demande.
- Ajout « Commission fédérale Plan de chasse grand gibier et plan de gestion sanglier » au printemps (avril ou mai) et en septembre. Cette commission se compose de :
  - l'ensemble des administrateurs de la FDC
  - le Directeur de la FDC et les techniciens en charge des plans de chasse et UG
  - 1 représentant de l'ONF
  - 1 représentant de la DDT
  - 1 représentant de l'OFB
  - 1 représentant des louvetiers
  - 1 représentant du CRPF
  - 1 représentant de la Chambre d'Agriculture



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - Grand gibier

- Affirmation effort de communication et formation en faveur des chasses d'été
- Obligation de déclaration des prélèvements sur le portail sous 48h : à défaut de respect des délais de déclaration, la FDCA se réserve le droit d'appliquer une sanction financière équivalente à 100 euros de surtaxe sur la cotisation territoriale de la saison suivante.
- Clarification de la procédure à suivre en cas de dépassement plan de chasse/gestion:
  - Le détenteur doit prévenir sans délai les autorités compétentes
  - Explications des faits à la FDC avant le prochain comité de réattribution pour éventuelle régularisation puis information au parquet
  - En cas de faute grave ou non dénonciation : dépôt de plainte pour poursuites en justice



# SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - Grand gibier

- Ajout de la procédure DRAAF pour la reconnaissance des dégâts forestiers :

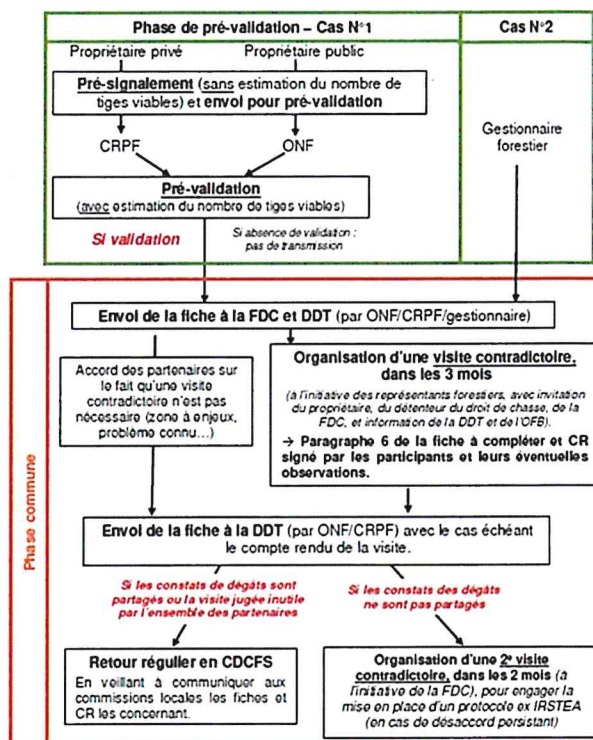


Schéma du circuit d'élaboration et de validation

# SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - Chevreuil

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - espèce cerf

### - Contrôles des réalisations des plans de chasse grands cervidés :

- Mise à jour de l'affiche contrôle de tête: précision 3 photos par animal
- Les déclarations non validées par le contrôleur ou FDCA et les litigieuses seront inspectées en « commission de contrôle de tête » composée de :
  - Président FDC ou représentant
  - 1 technicien FDC
  - 1 représentant des louvetiers
  - Directeur ONF ou représentant
  - 1 agent DDT
- Non respect des déclarations : retrait d'un cerf coiffé - la substitution du bracelet cerf coiffé retiré peut être appliquée par l'ajout d'une biche ou d'un faon en fonction du contexte forestier.



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - espèce cerf

- Non respect des minimas : retrait d'un cerf coiffé- la substitution du bracelet cerf coiffé retiré peut être appliquée par l'ajout d'une biche ou d'un faon en fonction du contexte forestier.
- Non présentation d'un trophée : retrait d'un cerf coiffé -la substitution du bracelet cerf coiffé retiré peut être appliquée par l'ajout d'une biche ou d'un faon en fonction du contexte forestier.
- Précision sur l'utilisation du bracelet CEI: uniquement destiné aux femelles, et jeunes de moins d'un an sans distinction de sexe.
- Cas des pertes/vols de bracelets : Les bracelets seront remplacés sur présentation d'une déclaration de perte ou vol en gendarmerie ou police à la condition d'avoir un minimum réglementaire de réalisation des espèces concernées.



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - sanglier

- Majoration des bracelets pour les points noirs persistants : ajout de la décision AG 2024
- Battue dans les maïs : dérogation possible aux 100m minimum sur demande motivée au Président FDC
- Tir autour des parcelles en cours de récolte : suppression
- Chasse du sanglier après 28/02:
  - ajout possibilité en mars à l'affût/approche avec bracelet sur demande (formulaire) au Président FDC sur parcelles agricoles et plantations forestières de l'année
  - Maintien possibilité en avril+mai à l'affût/approche avec bracelet sur demande (formulaire) au Président FDC sur semis (suppression obligation de protection)



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - sanglier

- Cas des territoires non chassés :
  - Si raisons de sécurité : compétence de l'Etat avec arrêtés préfectoraux en privilégiant l'implication des chasseurs locaux
  - Si opposition à la chasse sans motif sécurité : rapprochement vers le propriétaire par la FDC pour rattachement à un territoire voisin. Solutions administratives si échec



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - espèces marginales

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - petit gibier

- Affirmation de volonté de restauration des populations soit par repeuplement soit par limitation du prélèvement donc maintien des plans de gestion et des suivis
- Rappel sur les plans de gestion :
  - Cas des demandes mal renseignées ou en retard : Si la demande n'est pas formulée ou si le prélèvement de l'année N-1 n'est pas renseigné, il n'y a pas d'attribution.
  - Dans le cas d'une demande enregistrée en retard ou si le prélèvement de l'année N-1 est renseigné en retard l'examen de la demande est repoussé à début octobre avec une minoration de l'attribution.
  - En cas de récurrence, la FDC 08 en accord avec le GIC concerné se réserve le droit de supprimer l'attribution
  - En cas de fusion de communes, si l'une d'elles est en plan de gestion, les autres y seront soumises dans l'année qui suivra.
- Mesures de gestion : renvoi total vers l'arrêté d'ouverture pour plus d'adaptabilité



## SDGC 26-32 : ENJEUX « ESPECES » - autres espèces chassables

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC à l'exception de l'affirmation de collecter des données et défendre le statut d'ESOD pour les espèces concernées



## SDGC 26-32 : ENJEUX « FORMATION »

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « COMMUNICATION »

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

- Signalisation des jours de chasse collectives « tir à balle ou flèche » :
  - 4 panneaux type AK14 minimum conformément à l'affiche distribuée
  - Pose sur principales voies d'accès à zone de chasse
  - Pose avant l'action de chasse, retrait le jour-même après celle-ci



## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

### - Usage des armes à feu : Interdictions

- ⊘ - De faire usage d'arme à feu ou d'arc sur les routes et chemins publics, ainsi que sur les voies ferrées dans les emprises ou enclos dépendants des chemins de fer.
- ⊘ - A tout chasseur placé à portée de fusils, de carabine ou d'arc d'une de ces routes, chemins, itinéraires ou voies ferrées de tirer dans leurs directions ou au-dessus.
- ⊘ - De tirer en direction des personnes et des animaux domestiques.
- ⊘ - De tirer en direction des lignes de transport électrique, téléphonique ou de leurs supports et des relais hertziens.
- ⊘ - A tout chasseur placé à portée de fusil, de carabine ou d'arc, de tirer en direction des stades, des lieux de réunion publique en général, des bâtiments, des habitations particulières, des remises, des abris de jardin, des dépendances et des habitations temporaires ainsi que des bâtiments édifices et constructions dépendant des activités aéroportuaires ou de production d'électricité.

## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

### - Usage des armes à feu : Interdictions

- ⊖ - De tirer en direction de véhicules, d'aéronefs et d'embarcations ainsi qu'en direction des panneaux de signalisation.
- ⊖ - De tirer à balle sur les nappes d'eau.
- ⊖ - De tirer dans un angle inférieur à 30 ° par rapport à l'axe dans lequel le tir serait de nature à porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne ou d'un animal domestique ou à occasionner des dégâts matériels (voir liste ci-dessus).
- ⊖ - De manipuler son arme (approvisionnement, chargement...) ou d'épauler dans un angle inférieur à 30 ° tel que défini ci-dessus.
- ⊖ - De chasser sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.
- ⊖ - De se déplacer avec une arme chargée pour se rendre à son poste ou à en revenir en action de chasse collective.
- ⊖ - De quitter son poste sans autorisation préalable de l'organisateur (pour les chasseurs postés en action de chasse collective).



## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »






### - Usage des armes à feu : obligations

- ⚠ - D'identifier formellement le gibier avant de tirer
- ⚠ - De décharger son arme dès que le responsable de battue en a annoncé la fin
- ⚠ - De décharger son arme avant tout regroupement (chasseurs/ non chasseurs...)
- ⚠ - D'être porteur de manière visible et permanente d'un gilet fluoescéant en action de chasse collective au grand gibier
- ⚠ - De garder en main une arme chargée prête à tirer en chasse collective au grand gibier
- ⚠ - De respecter les consignes édictées par l'organisateur
- ⚠ - De procéder à un tir à balle fichant et à courte distance
- ⚠ - D'informer sans délai l'OFB, la gendarmerie et la FDC08 pour tout incident et/ou accident ayant eu lieu



## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

### - Usage des armes à feu : recommandations

-  -De matérialiser de la main de l'homme ou visualiser les angles de 30 ° par rapport à l'élément à sécuriser (personnes, animaux domestiques, infrastructures, véhicules...)
-  -De retirer la bretelle avant d'approvisionner son arme
-  -De décharger son arme avant de franchir un obstacle
-  -De faire signer avec la mention « lu, approuvé et compris » les consignes de sécurité et règlement intérieur chaque participant armé avant le début de saison pour les actionnaires réguliers et avant chaque journée pour les invités.
-  -De signaler sans délai et à hauteur des moyens disponibles tout évènement de nature accidentogène susceptible d'interférer avec le déroulement de l'action collective (promeneurs, animal domestique,...)



## SDGC 26-32 : ENJEUX « SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS »

- Chasses collectives au petit gibier sédentaire (faisan, lapin, lièvre, perdrix) : obligation du port du gilet fluo (orange recommandé) à partir de 6 participants



## SDGC 26-32 : ENJEUX « CHASSES TRADITIONNELLES »

- Pas de changement par rapport au précédent SDGC



## SDGC 26-32 : ENJEUX « BONNES PRATIQUES »

### - Rappel du cadre réglementaire autorisant la mise à mort d'un animal mortellement blessé ou aux aboies

Afin que les chasseurs ne s'exposent pas à des poursuites inutiles lors d'une mise à mort d'un animal mortellement blessé les détenteurs sont invités à agir selon les procédures suivantes :

#### - cas où le détenteur du plan de chasse / gestion dispose de bracelet

L'animal sera bagué avec le bracelet correspondant.

Le détenteur pourra déposer une demande motivée de remplacement du bracelet utilisé à la FDCA en apportant tous les éléments nécessaires (constat agent assermenté, photos...).

#### - cas où le détenteur du plan de chasse / gestion n'a pas de bracelet correspondant à l'animal blessé.

Dans ce cas, avant la mise à mort le chasseur doit prendre attache auprès d'un agent assermenté qui autorisera ou non la mise à mort de l'animal. Le trophée sera confisqué par l'agent assermenté et remis à la FDCA dans un délai de 72 h, il restera conservé à la FDCA sans possibilité de le récupérer.

La destination de la venaison reste à l'appréciation de l'agent assermenté.



## SDGC 26-32 : ENJEUX « BONNES PRATIQUES »

- Utilisation des drones : Le repérage de gibier à l'aide de drone est interdit dans les 48 heures avant l'action de chasse sauf à l'initiative de la FDC08 dans le cadre d'actions de prévention des dégâts agricoles.

- Utilisation des caméras : seuls sont autorisés à être fixés sur les armes les appareils disposant de fonctions de vidéos à déclenchement automatique par la détonation d'une longueur maximum de 15 centimètres et placés sous le canon des armes à feu.

- Utilisation des appareils thermiques : sont autorisés les appareils monoculaires ou binoculaires thermiques, à l'exclusion des appareils qui peuvent être mis en œuvre sans l'aide des mains dont les monoculaires équipés d'un adaptateur leur permettant d'être fixé sur une lunette de tir. Ces appareils sont autorisés uniquement pour observer et non pour tirer.



## SDGC 26-32 : ENJEUX « BONNES PRATIQUES »

### - Agrainage du grand gibier :

- ajout interdiction de l'affouragement
- la FDC tiendra les conventions à la disposition des agents chargés de la police de la chasse, de la gestion forestière et du CNPF



## SDGC 26-32 : ENJEUX « BONNES PRATIQUES »

- LES ETABLISSEMENTS CYNETIQUES A CARACTERE COMMERCIAL, LES CHASSES EN ENCLOS ET LES PARCS DE CHASSE

Principe : Les chasses commerciales sont encadrées par la loi du 23 Février 2005 et les parcs et enclos de chasse par celle du 2 Février 2023.

- plus tard le 10 mars, obligation de déposer à la FDC une demande d'attribution de dispositifs de marquage et doivent s'acquitter de l'adhésion territoriale annuelle.

- Les animaux prélevés dans ces structures devront être bagués marqués avant tout déplacement par un dispositif de marquage conforme à la réglementation, fourni par la Fédération départementale des chasseurs des Ardennes à un tarif fixé en assemblée générale annuelle.

- avis FDC défavorable à toute demande de lâcher de grand gibier et d'espèces exogènes dans ces structures.

- La FDC08 souhaite que l'autorisation d'ouverture soit subordonnée à la réalisation d'un caryotype pour le sanglier sur au moins 10% des animaux tués lors de la campagne précédente (dans la limite de 10 analyses) En cas d'anomalie faisant apparaître des traces d'hybridation une élimination totale des sangliers présents sera exigée avant ouverture du parc ou de l'enclos.



## SDGC 26-32 : ENJEUX « BONNES PRATIQUES »

- La FDC08 souhaite que l'autorisation d'ouverture soit subordonnée à la réalisation d'un caryotype pour le sanglier sur au moins 10% des animaux tués lors de la campagne précédente (dans la limite de 10 analyses)

Si anomalie : élimination totale des sangliers présents sera exigée avant ouverture du parc ou de l'enclos.

- bracelets spécifiques :

- CEE (Cerf élaphe enclos) pour marquer les cerfs élaphe sans distinction de sexe ou d'âge
- CHE (Chevreuil enclos) pour marquer les chevreuils sans distinction de sexe ou d'âge
- DAE (Daim enclos) pour marquer les daims sans distinction de sexe ou d'âge
- MOE (Mouflon enclos) pour marquer les mouflons sans distinction de sexe ou d'âge
- SIE (Cerf sika enclos) pour marquer les cerfs sika sans distinction de sexe ou d'âge
- SAE (Sanglier enclos) pour marquer les sangliers sans distinction de sexe ou d'âge



Les membres du Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de valider le projet de SDGC 2026/2032 et de donner pouvoir au Conseil d'Administration pour poursuivre les négociations.

Qui est contre ? qui s'abstient ?

**VOTE DE LA RESOLUTION N°15  
DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## REMISE DES DECORATIONS

Le Président procède à la remise des distinctions.

Il distingue :

- Le Lieutenant-Colonel Marc PACHOT, Groupement de Gendarmerie des Ardennes
- Adjudant Jonathan NOEL-THERON (excusé) et le Gendarme Bertrand BOUCHET (BP de Rocroi)

Intervention des sonneurs « *Les honneurs* »

## PAROLE DANS LA SALLE

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour les interventions dans la salle.

## INTERVENTION DES PERSONNALITES

Le Président donne la parole à M. Marc LAMENIE, Sénateur puis à M. Nicolas VILLENET, Député Suppléant de Jean-Luc WARSMANN. Il les remercie pour leurs interventions.

Enfin le Président demande à M. le Préfet de venir conclure les travaux de l'Assemblée Générale et le remercie chaleureusement pour son investissement marqué dans la ruralité ardennaise.

✱

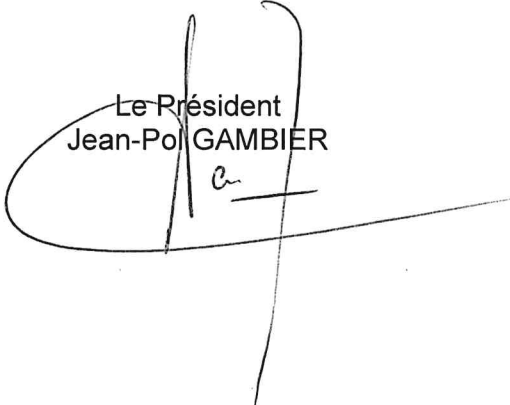
✱ ✱

Le Président remercie l'Assemblée pour la qualité des débats.

L'Assemblée Générale de 2026 est close à 18H30.

Intervention des sonneurs « *Cœurs et Ames des Ardennes* »

Le Président  
Jean-Pol GAMBIER



Le Secrétaire-Adjoint  
Philippe CHOPINEAUX



# RESULTATS DES RESOLUTIONS

	INTITULE DES RESOLUTIONS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RESOLUTION N° 1	Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 Avril 2025	891	—	—
RESOLUTION N° 2	Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025. Quitus au commissaire aux comptes et au conseil d'administration au titre de l'exercice 2024-2025	891	—	—
RESOLUTION N° 3	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2025	891	—	—
RESOLUTION N° 4	Approbation du rapport d'activité	891	—	—
RESOLUTION N°5	Ratification de la cooptation de M. Xavier DERUETTE (nouvel administrateur)	891	—	—
RESOLUTION N° 6	Approbation du prix des vignettes départementales	891	—	—
RESOLUTION N° 7	Approbation des frais de gestion du guichet unique	891	—	—
RESOLUTION N° 8 (1)	Approbation des prix des bracelets de grand gibier (hors sanglier et enclos)	891	—	—
RESOLUTION N° 9	Approbation des prix des bracelets "sanglier" et des taxes à l'hectare	858	33	—
RESOLUTION N° 10	Approbation des prix des bracelets "Parcs" et "Enclos"	891	—	—
RESOLUTION N° 11	Approbation des adhésions "territoire" et redevances liées au contrat de service	891	—	—
RESOLUTION N° 12	Approbation du prix de l'abonnement annuel au journal "Le Chasseur Ardennais"	891	—	—
RESOLUTION N° 13	Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026-2027	891	—	—
RESOLUTION N° 14	Approbation des mesures de gestion et dates de chasse	891	—	—
RESOLUTION N° 15	Validation du schéma départemental de gestion cynégétique 2026-2032	891	—	—

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS  
DES ARDENNES

Siège social : 49 rue du Muguet  
Route de Gernelle  
08090 SAINT LAURENT  
RCS SEDAN 780 245 783

SARL COM'FIDUCE ARDENNES  
Madame POUYDESSEAU Lyne  
7 rue du Moulin LEBLANC  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

CHARLEVILLE-MEZIERES,  
Le 12 mars 2026

## LETTRE D'AFFIRMATION -COMPTES ANNUELS

### EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ARDENNES afférents à l'exercice clos le 30 juin 2025. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et font apparaître des capitaux propres de 4 010 514 euros, y compris une perte de 446 901 euros.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

### RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans notre société. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance:

a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;

b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

## ANNEXE A LA LETTRE D’AFFIRMATION RELATIVE À L’EXERCICE CLOS le 30/06/2025

L’incidence de ces anomalies non corrigées a été considérée comme non significative.

### A - ÉTAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L’EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

DESCRIPTION DES ANOMALIES	IMPACT SUR LE RÉSULTAT DE L’EXERCICE
-	-
-	-
-	-
Effet sur le compte de résultat avant impôts	
Effet d’impôts	
Effet après impôts	

*NEANT*

### B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DE L’ANNEXE (*le cas échéant*)

- NEANT

# COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél : 03-24-37-69-90

Société de Commissaires aux Comptes  
inscrite près la cour d'appel de REIMS

## **Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes**

49 rue du Muguet  
08090 Saint-Laurent

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**Exercice clos le 30 Juin 2025**

S.A.R.L. au capital de 60 000 €  
7, Rue du Moulin Leblanc-08000 Charleville-Mézières  
RCS SEDAN B 432 390 102

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 Juin 2025

---

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Fédération relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'Opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la première comptabilisation sur cet exercice d'une provision pour repos compensateurs.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment le traitement comptable des subventions Eco contribution et de la provision pour repos compensateurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de la Fédération.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la fédération relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

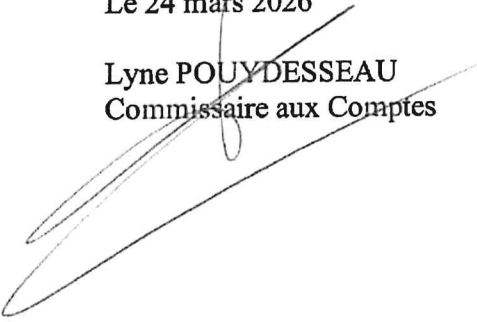
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charleville-Mézières,  
Le 24 mars 2026

Lyne POUYDESSEAU  
Commissaire aux Comptes



**Bilan : l'actif**

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	11 518	11 518		59
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 451	7 451		1 538
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	228 981	86 537	142 444	149 799
Constructions	3 015 530	1 672 493	1 343 036	891 054
Installations techniques, matériel et outillage industriels	651 407	359 483	291 923	220 029
Autres immobilisations corporelles	369 795	316 297	53 498	80 273
Immobilisations corporelles en cours	49 620		49 620	22 250
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 500 000	108 255	1 391 745	1 410 281
Prêts				
Autres	2 799		2 799	2 737
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 837 099</b>	<b>2 562 034</b>	<b>3 275 066</b>	<b>2 778 021</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en-cours	148 014	43 200	104 814	88 932
Avances et acomptes versés sur commandes	19 609		19 609	865
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	489 013		489 013	471 871
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	309 815	166 690	143 125	240 654
Valeurs mobilières de placement	1 685 691	398	1 685 293	1 925 088
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	538 497		538 497	1 055 693
Charges constatées d'avance	66 046		66 046	67 803
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 256 686</b>	<b>210 288</b>	<b>3 046 398</b>	<b>3 850 907</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9 093 785</b>	<b>2 772 322</b>	<b>6 321 464</b>	<b>6 628 928</b>

VISA  
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

**Bilan : le passif**

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	2 694 596	2 694 596	
. Réserves pour projet de l'entité	1 350 535	1 350 535	
. Autres			
Report à nouveau	215 629	199 676	15 953
Excédent ou déficit de l'exercice	-446 901	15 953	-462 854
Situation nette (sous total)	3 813 859	4 260 760	-446 901
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	196 655	227 647	-30 992
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 010 514</b>	<b>4 488 406</b>	<b>-477 893</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	21 878	75 665	-53 787
<b>TOTAL (II)</b>	<b>21 878</b>	<b>75 665</b>	<b>-53 787</b>
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques	118 441	115 478	2 963
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>118 441</b>	<b>115 478</b>	<b>2 963</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	366 254	414 143	-47 889
Emprunts et dettes financières diverses	466	527	-61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 282	161 074	-87 793
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	576 240	302 458	273 782
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	200 009	161 763	38 245
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	954 380	909 412	44 968
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>2 170 631</b>	<b>1 949 379</b>	<b>221 253</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 321 464</b>	<b>6 628 928</b>	<b>-307 464</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			
		VISA	
		SARL COM' FIDUCE ARDENNES	

**Compte de résultat**

	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
<b>Produits d'exploitation</b>			
Cotisations	912 508	903 037	9 470
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	750 823	727 402	23 420
dont ventes de dons en nature	4 680	5 790	-1 110
Ventes de prestations de services	335 736	432 263	-96 527
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	338 642	399 066	-60 424
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats	9 624	14 507	-4 883
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	130 462	118 519	11 943
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	63 343	89 392	-26 049
Utilisations des fonds dédiés	75 665	54 192	21 474
Autres produits	47 355	47 130	224
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 664 157</b>	<b>2 785 509</b>	<b>-121 352</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises	68 982	49 788	19 194
Variations stocks	-13 146	5 933	-19 079
Autres achats et charges externes	1 250 320	1 124 297	126 023
Aides financières	128 385	109 029	19 356
Impôts, taxes et versements assimilés	83 672	90 686	-7 014
Salaires et traitements	871 672	698 568	173 104
Charges sociales	439 339	322 090	117 250
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	288 379	281 035	7 344
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	21 878	75 665	-53 787
Autres charges	47 772	82 499	-34 727
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>3 187 255</b>	<b>2 839 589</b>	<b>347 666</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-523 098</b>	<b>-54 080</b>	<b>-469 018</b>
<b>Produits financiers</b>			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	74 309	74 908	-599
Autres intérêts et produits assimilés	92 492	39 669	52 822
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>166 801</b>	<b>114 577</b>	<b>52 223</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	108 653	92 492	16 161
Intérêts et charges assimilées	6 137	6 888	-751
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>114 790</b>	<b>99 380</b>	<b>15 410</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>52 011</b>	<b>15 198</b>	<b>36 813</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-471 087</b>	<b>-38 882</b>	<b>-432 205</b>

	Exercice clos le 30/06/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	6 460	25 572	-19 111
Sur opérations en capital	33 992	35 734	-1 742
Reprises sur provisions et transferts de charges			
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>40 452</b>	<b>61 306</b>	<b>-20 853</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion		164	-164
Sur opérations en capital	4 999		4 999
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>4 999</b>	<b>164</b>	<b>4 835</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>35 454</b>	<b>61 141</b>	<b>-25 688</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	11 267	6 306	4 961
Total des produits (I + III + IV)	2 871 410	2 961 392	-89 982
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 318 311	2 945 439	372 872
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-446 901</b>	<b>15 953</b>	<b>-462 854</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
<b>Total</b>			
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole			
<b>Total</b>			

VISA  
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

## Préambule

L'association Fédération de la Chasse a pour but :

- La formation, la gestion et l'accompagnement des chasseurs
- la surveillance et la préservation de la faune sauvage

Nature et périmètre des activités ou missions réalisées :

L'association offre au niveau départemental un accompagnement aux chasseurs (permis, bracelets, formations), une aide sur le plan technique en vue de faciliter et d'améliorer la pratique de la chasse, financer les actions des chasseurs en faveur de la biodiversité.

Moyens mis en œuvre :

La fédération dispose de locaux à Saint Laurent ainsi que d'un sentier Ludo pédagogique.

Les membres du bureau et l'ensemble du Conseil d'Administration sont des bénévoles, seul le président touche des indemnités.

Sont employés le directeur, le service administratif, les techniciens et agents de prévention.

L'exercice social clos le 30/06/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 321 463,85 E.

Le résultat net comptable est une perte de 446 900,66 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2026 par les dirigeants.

## Règles et méthodes comptables

### Règles générales

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
  - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

VISA

SARL COM'FIDUCE ARDENNES

## Amortissements

Pour la première application en 2005 des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité a identifié les ensembles immobiliers comme immobilisations décomposables :  
Les divers lots sont :

### Structure de l'immeuble :

- Terrassement
- Gros œuvre
- Charpente/menuiserie
- Parkings

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

### Divers agencements :

- Plomberie/chauffage
- Electricité
- Menuiserie hors gros œuvre
- Agencement Ball trap

(Les honoraires d'architecte sont affectés à ces lots au prorata)

Depuis l'exercice 2005/2006, les durées d'amortissements des lots sont :

### Structure de l'immeuble :

Terrassement - gros œuvre - charpente/menuiserie - parking : 40 ans

### Divers agencements :

- Plomberie/chauffage - électricité - menuiserie hors gros œuvre - agencement ball trap : 25 ans
- Petits agencements (hors architecte) : 10 ans
- Menuiserie - électricité - installation téléphonique - signalisation - matériel audiovisuel : 8 ans

### Autres immobilisations :

- Mobilier : 10 ans
- Matériel et outillage - matériel audiovisuel - matériel de bureau : 8 ans
- Matériel de transport : diesel - 4 ans - essence : 3 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans
- Clôtures électriques : 3 ans

## Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VISA  
SARL COM' FIDUCE ARDENNES

## Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## *Autres éléments significatifs de l'exercice*

### Autres éléments significatifs

1. En juin 2023 La Fédération a lancé une campagne de mécénat pour aider au financement des plantations de haies champêtres et des animations du sentier ludopédagogique.

En 2024, 9 Mécènes ont fait une contribution pour un montant total de 14 507€, 5 Mécènes en 2025 pour un montant total de 9 624€  
A la clôture au 30/06/2025, tous les fonds n'ont pas été utilisés, la Quote-part non réalisée d'un montant de 10 625 € a été constatée en fonds dédiés.

2. Suite à un accord entre l'état et la FNC le 1er mars 2023 afin de réduire les surfaces agricoles détruites par le grand gibier (sanglier) l'enveloppe pour les aides financières a augmenté.

Une convention pluriannuelle a été signée pour 3 ans, en contrepartie la Fédération s'engage à effectuer des actions pour limiter les dégâts.

La Fédération a perçu la somme de 205 988 € pour 2024 (contre 255 153€ en N-1)  
Sur l'exercice la Fédération a dépensé 33 k€ pour ces actions dont 163K€ en investissement.

Sur l'exercice la Fédération a subi une forte hausse du montant des indemnisations dégâts + 187k€ (forte augmentation du nombre des dossiers indemnisés 889 en N contre 504 en N-1).

3. Pas de fête de la ruralité sur l'exercice, manifestation qui a lieu tous les 2 ans

4. Un investissement a été fait pour la réfection de la toiture de la Fédération pour un montant de 431 414€

5. Pour la 1ere fois cette année, il a été provisionné les repos compensateurs dû au personnel depuis plusieurs exercices soit un montant de 161 K€ de salaires et 98 K€ de charges sociales correspondantes.

VISA  
SARL COM' FIDUCE ARDENNES

*(suite)***Notes sur le bilan actif****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 837 099 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 968			18 968
Immobilisations corporelles	3 633 222	1 201 275	519 165	4 315 332
Immobilisations financières	1 502 737	74	12	1 502 799
<b>TOTAL</b>	<b>5 154 927</b>	<b>1 201 349</b>	<b>519 177</b>	<b>5 837 099</b>

Amortissements et provisions d'actif = 2 562 034 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 371	1 597		18 968
Immobilisations corporelles	2 269 816	240 619	75 625	2 434 810
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	89 719	108 255	89 719	108 255
<b>TOTAL</b>	<b>2 376 906</b>	<b>350 471</b>	<b>165 344</b>	<b>2 562 034</b>

**Etat des créances = 867 673 E**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 799		2 799
Actif circulant & charges d'avance	864 874	864 874	
<b>TOTAL</b>	<b>867 673</b>	<b>864 874</b>	<b>2 799</b>

**Provisions pour dépréciation = 210 288 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	45 936	43 200	45 936		43 200
Comptes de tiers	166 690				166 690
Comptes financiers	2 773	398	2 773		398
<b>TOTAL</b>	<b>215 399</b>	<b>43 598</b>	<b>48 709</b>		<b>210 288</b>

**Produits à recevoir par postes du bilan = 222 861 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	189 113
Disponibilités	33 748
<b>TOTAL</b>	<b>222 861</b>

**Charges constatées d'avance = 66 046 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA  
SARL COM FIDUCE ARDENNES

*(suite)**Notes sur le bilan passif**Provisions = 118 441 E*

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					118 441
Provisions pour risques &	115 478	2 963			
<b>TOTAL</b>	<b>115 478</b>	<b>2 963</b>			<b>118 441</b>

*Etat des dettes = 2 170 631 E*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	366 254	48 651	202 472	115 131
Dettes financières diverses	466	466		
Fournisseurs	73 282	73 282		
Dettes fiscales & sociales	576 240	576 240		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	200 009	200 009		
Produits constatés d'avance	954 380	954 380		
<b>TOTAL</b>	<b>2 170 631</b>	<b>1 853 028</b>	<b>202 472</b>	<b>115 131</b>

*Charges à payer par postes du bilan = 716 045 E*

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	466
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	38 566
Dettes fiscales & sociales	477 004
Autres dettes	200 009
<b>TOTAL</b>	<b>716 045</b>

*Produits constatés d'avance = 954 380 E*

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA  
SARL COM'FIDUCÉ ARDENNES

**Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public	4 045 131				4 045 131
Report à nouveau					
Dont générosité du public	199 676	15 953			215 629
Excédent ou déficit de l'exercice	15 953	-15 953		446 901	-446 901
Dont générosité du public					
<b>Situation nette</b>	<b>4 260 760</b>	<b>0</b>		<b>446 901</b>	<b>3 813 859</b>
<b>Situation nette dont générosité du public</b>					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	227 646			30 992	196 654
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
<b>TOTAL</b>	<b>4 488 406</b>			<b>30 992</b>	<b>4 270 513</b>
<b>TOTAL dont générosité du public</b>					

VISA  
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

## Analyse des fonds dédiés

## Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants engager en fin d'exercice A-B+C
Eco-contribution		62049	62049	11253	11253
Mécénat		13616	13616	10625	10625
<b>TOTAL</b>	-	75665	75665	21878	21878

VISA  
SARL COM FIDUCE ARDENNES

*(suite)*

## *Notes sur le compte de résultat*

### *Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

#### Subventions reçues et fonds dédiés :

Au titre des subventions d'exploitation servant à financer le fonctionnement de l'association, il a été perçu :

- 205 988 € de l'état au titre du plan de résilience
- 126 604 € de la FNC

VISA  
SARL COM' FIDUCE ARDENNES

*(suite)*

### Autres informations

*Engagements donnés = 118 441 E*

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	118 441
<b>TOTAL</b>	<b>118 441</b>

*(suite)*

### Autres informations complémentaires

Détails des « autres engagements » donnés = 118 441 €

Engagement de retraite :

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 118 441 €. Ces engagements sont comptabilisés sous forme de provision.

VISA  
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

*(suite)***Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

**Produits à recevoir = 222 861 E**

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Frs avoir à recevoir( 40980000000 )	798
Etat- produits à recevoir( 44870000000 )	12 021
Produits à recevoir contenti( 46870000000 )	166 690
Autres produits à recevoir( 46871000000 )	9 604
<b>TOTAL</b>	<b>189 113</b>

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Interets courus( 50880000000 )	33 748
<b>TOTAL</b>	<b>33 748</b>

**Charges constatées d'avance = 66 046 E**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance( 48600000000 )	66 046
<b>TOTAL</b>	<b>66 046</b>

**Charges à payer = 716 045 E**

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus des emprunts( 16880000000 )	466
<b>TOTAL</b>	<b>466</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenues( 40810000000 )	38 566
<b>TOTAL</b>	<b>38 566</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov congés à payer( 42820000000 )	81 187
Autres charges à payer dont primes( 42860000000 )	201 278
Dettes prov charges sociales( 43820000000 )	47 395
Pro charges dont primes( 43860000000 )	122 033
Dettes prov charges fiscales( 44820000000 )	11 975
Provision taxes primes( 44860000000 )	5 869
Etat - charges à payer( 44861000000 )	7 268
<b>TOTAL</b>	<b>477 004</b>

Autres dettes	Montant
Autres charges à payer( 46860000000 )	3 964
Ind degat a payer( 46861000000 )	175 092
Provision assemblée générale( 46861100000 )	12 000
Vacations à payer( 46861200000 )	8 954
<b>TOTAL</b>	<b>200 009</b>

**Produits constatés d'avance = 954 380 E**

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance( 48700000000 )	954 380
<b>TOTAL</b>	<b>954 380</b>

VISA  
SARL COM'FIDUCE ARDENNES

# COM ' FIDUCE ARDENNES

7, Rue du Moulin Leblanc  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél : 03-24-37-69-90

Société de Commissaires aux Comptes  
inscrite près la cour d'appel de REIMS

## **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES ARDENNES**

Siège Social :

49 Rue du Muguet  
08090 SAINT LAURENT

\*\*\*\*\*

### **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 Juin 2025**

\*\*\*\*\*

S.A.R.L. au Capital de 60 000 € - RCS SEDAN B 432 390 102  
Siège social : 7, rue du Moulin Leblanc 08000 Charleville-Mézières

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes  
sur les conventions réglementées  
Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 30 Juin 2025**

=====

A l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale :**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :**

Conformément aux dispositions statutaires de votre Fédération, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- Indemnité versée au Président

En date du 06 avril 2022, votre conseil d'administration a autorisé le versement d'une indemnité forfaitaire égale à  $\frac{3}{4}$  du Smic.

Sur l'exercice 2025, il a été versé à ce titre la somme de 14 880€ ainsi que des frais de déplacement à hauteur de 4084.81 euros.

*Personne concernée :*

- Mr Jean-Pol GAMBIER

2- Frais des administrateurs

En date du 06 avril 2022, votre conseil d'administration a autorisé le remboursement des frais aux administrateurs.


Sur l'exercice 2025, il a été versé à ce titre la somme de 17 647.05 €.

*Personnes concernées :*

- Mr Jean-Marie MARTIN
- Mr Franck ARNOULD
- Mr Manuel POMMIER
- Mr Roland MASSON
- Mr Philippe CHOPINEAUX
- Mr Jean FRANKART
- Mr Hervé LAHOTTE
- Mr Loris SAVART
- Mr Martial JACQUES
- Mr Patrick REMY

Fait à Charleville-Mézières,  
Le 24 mars 2026

Lyne POUYDESSEAU  
Commissaire aux Comptes





Fédération Départementale  
des Chasseurs des Ardennes

Fédération Départementale des  
Chasseurs des Ardennes

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



ASSOCIATION AGRÉÉE AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Agrément par arrêté préfectoral n°2022/705 du 27 décembre 2022

## - Sommaire -

3\_ Le mot du Président

4\_ Présentation de la FDC 08

5\_ Le Conseil d'Administration

6\_ Les Commissions Fédérales

7\_ Le Personnel

8\_ Les Temps Forts de 2025

10\_ Les Chiffres Clés

.....

11\_ Gestion du territoire :

12\_ Les Dégâts de Grand Gibier

13\_ Bilan de Campagne 2025-2026

.....

16\_ Partager et soutenir le monde de la chasse :

17\_ Communication

20\_ Le Pôle Formation

.....

22\_ Agir pour la biodiversité :

23\_ Nos actions sur le terrain

24\_ L'Écopôle des Ardennes

---

**Centre de la Chasse et de la Nature de Saint-Laurent** - 49 rue du Muguet - Route de Gernelle - 08090 Saint-Laurent - Tél. : 03.24.59.85.20  
Email : fdc08@chasseurdefrance.com  
Site : www.le-chasseur-ardennais.com

**SIRET** 780 245 783 000 37

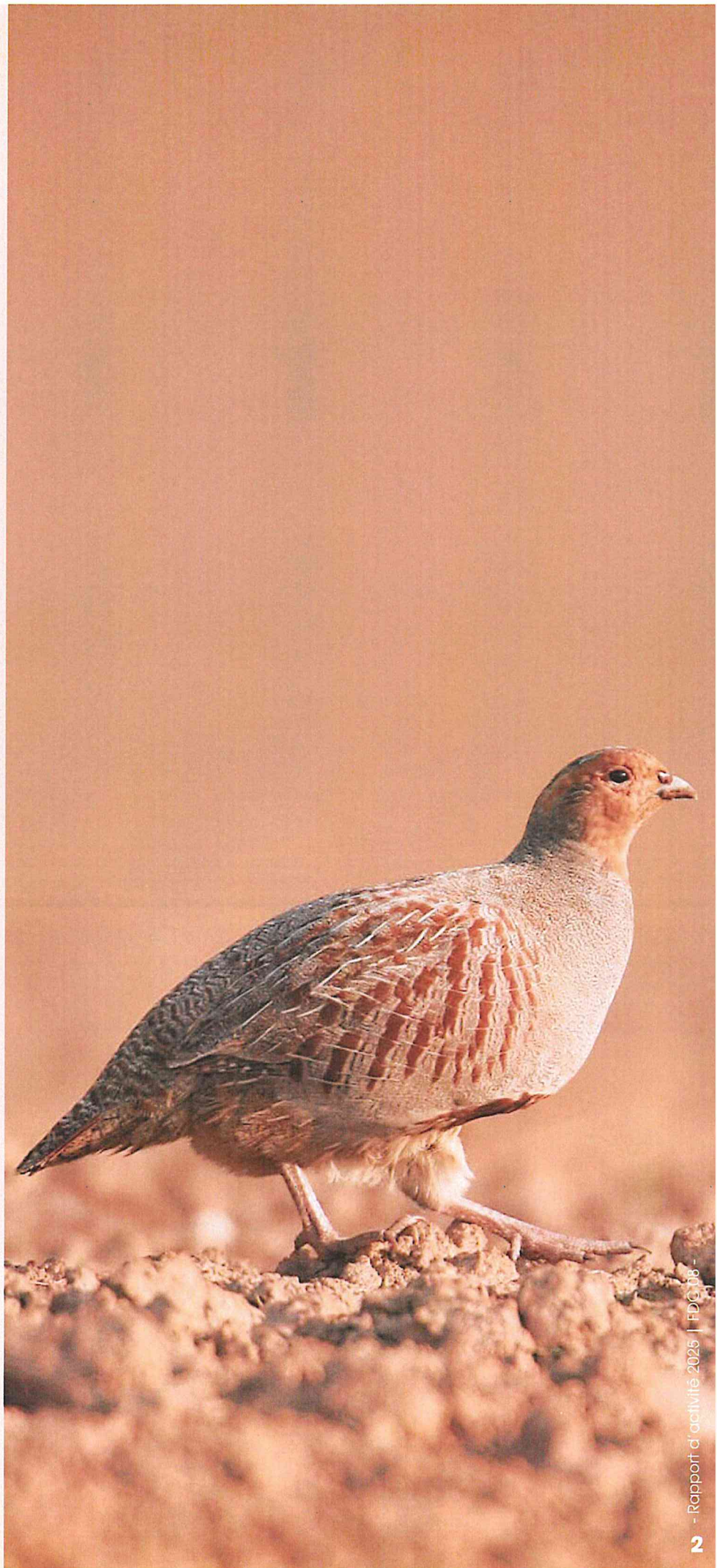
**APE** 9499Z

**Crédits photos** : FDC 08 - Dgestim - FNC

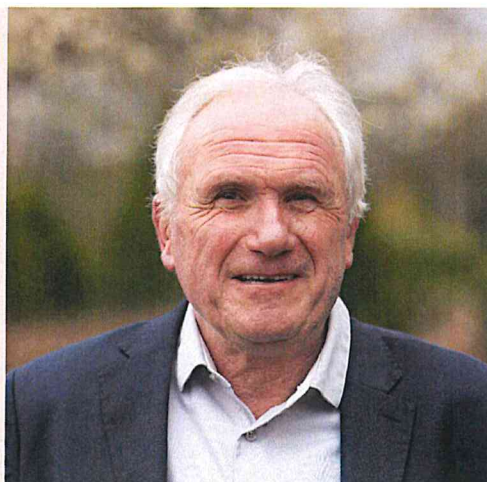
**Impression** : SopalicRepro

**Montage** : FDC 08

**Reproduction des photos et des textes interdite.**



# Le mot du Président



Chers amis,

Vous vous apprêtez à découvrir les activités de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes de l'année 2025 qui a été une année riche en événements. Sans vouloir parcourir les nombreux domaines et sujets, je voudrais ici souligner l'implication et la démonstration de responsabilité que les chasseurs ont prouvé lors de cette année aux côtés des élus et permanents de la Fédération.

J'en veux pour preuve les efforts sur les réalisations de sangliers qui sont passées de 8000 à 9500 animaux en réponse à une augmentation de la facture des dégâts. Un autre témoignage de cet engagement est la participation à la vie de la chasse ardennaise et la participation aux activités de la Fédération. Tous ces éléments sont essentiels, pour permettre d'apprécier les réalités de terrain et défendre une chasse qui gagne quand elle a des données sérieuses et des données solides. C'est le fondement de toutes les actions que vous allez (re)découvrir dans ce rapport, qu'elles soient cynégétiques, environnementales, d'intérêt général ou scientifique.

## **“ Les chasseurs ardennais sont des protecteurs de la nature “**

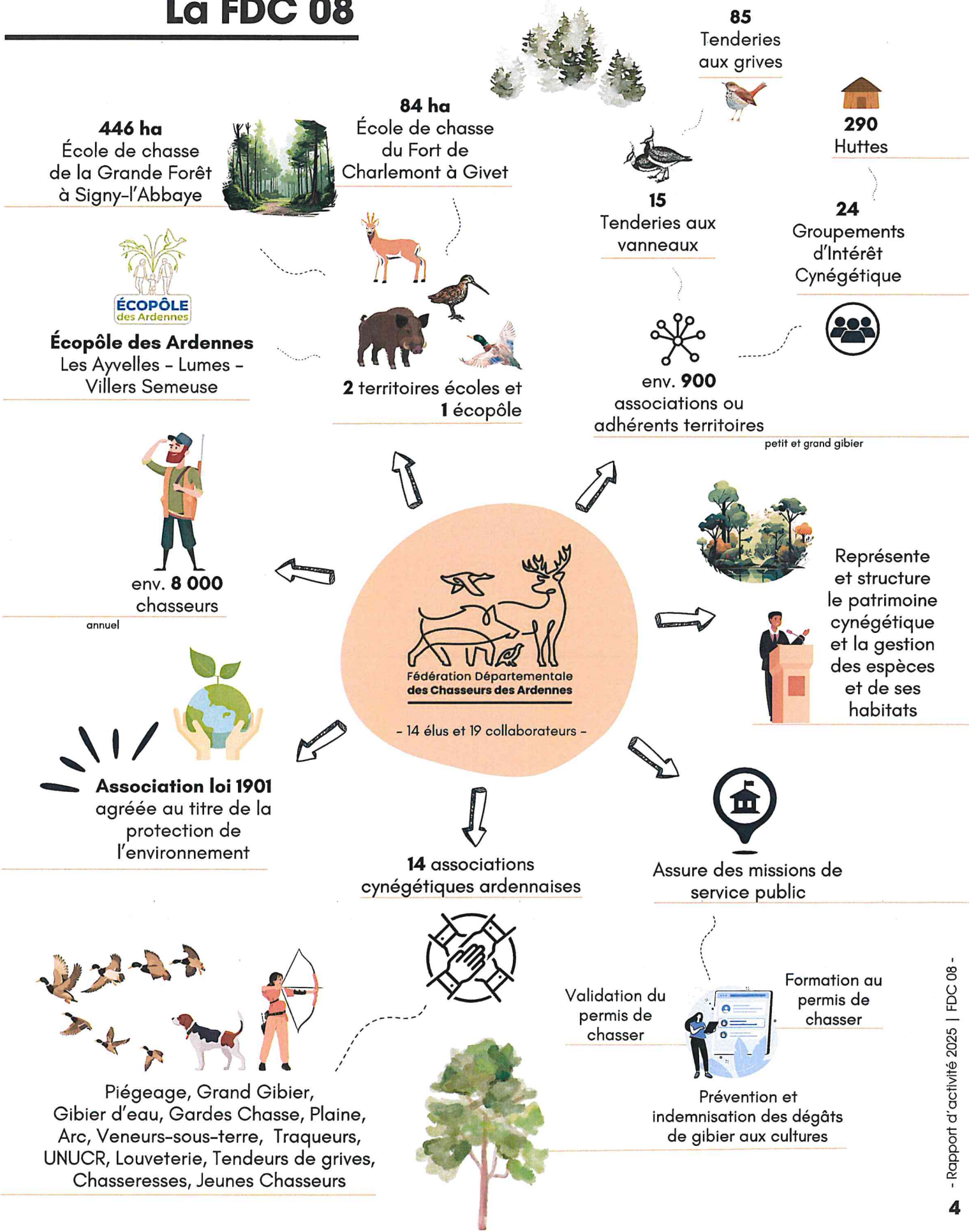
Je souhaite ardemment que la chasse ardennaise soit un acteur responsable de la gestion du vivant. Je souhaite que les résultats de la chasse ardennaise soit une victoire du terrain, une victoire de la science à la place de l'idéologie. Je sais très bien que si l'on veut chasser demain, il faut protéger la nature aujourd'hui. J'ai une obsession : répéter que les chasseurs ardennais sont des protecteurs de la nature. J'ai une autre obsession : celle de défendre une chasse populaire ardennaise avec des chasseurs unis, malgré leurs différences. Et n'oublions pas d'impliquer l'homme dans l'environnement ! L'homme doit rester au centre de la nature dans tous les projets environnementaux.

Et enfin, une dernière recommandation : n'oubliez pas d'aller à la chasse pour garder votre place.

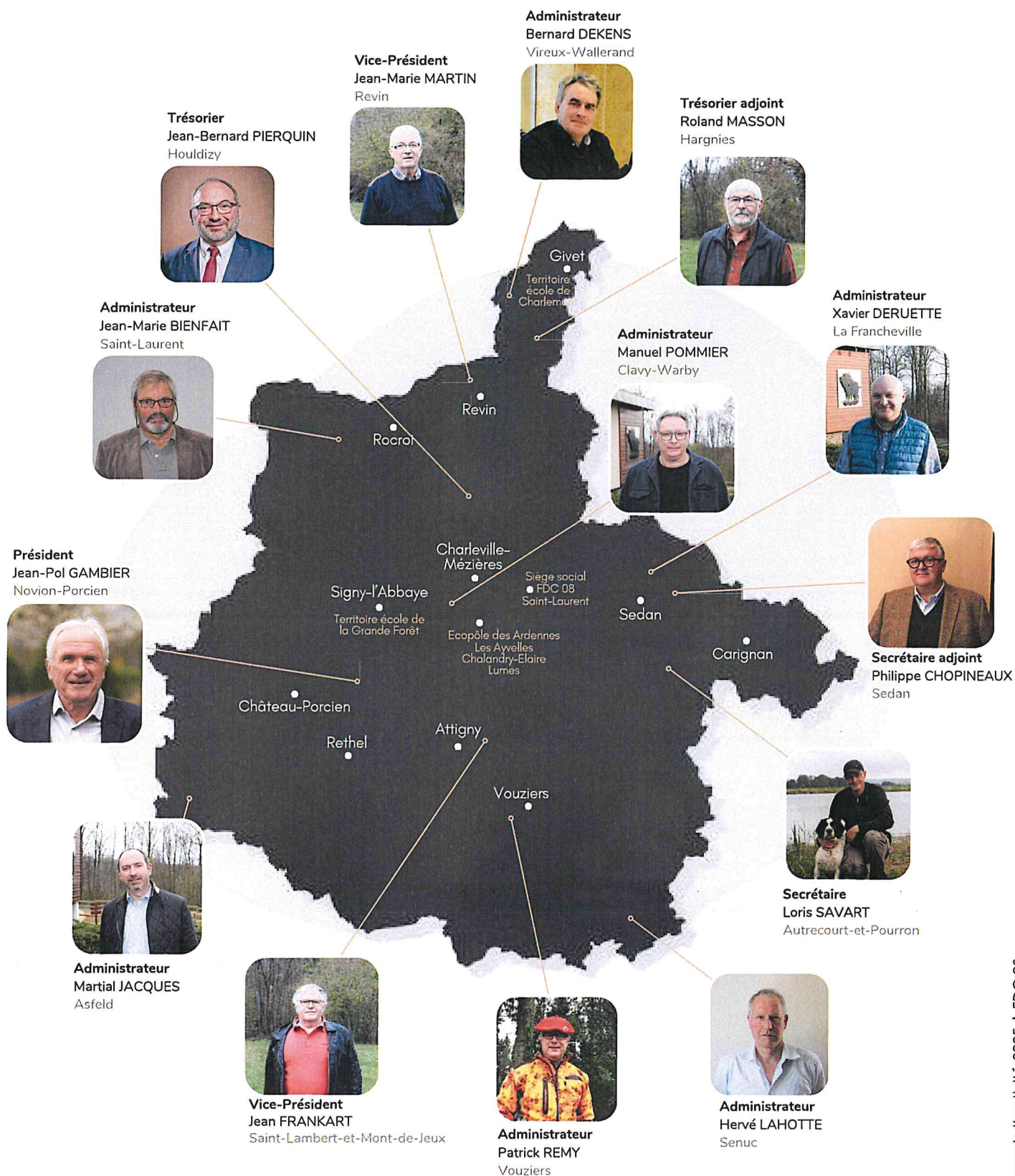
Bonne lecture,  
Vive la chasse, vive les Ardennes.

**Le Président, Jean-Pol GAMBIER**

# La FDC 08



# Le Conseil d'Administration



# Les Commissions Fédérales

## À RETENIR

Les membres du bureau du Conseil d'Administration sont membres de droit et participent à l'ensemble des commissions : Jean-Pol GAMBIER (Président), Jean-Marie MARTIN (Vice-Président), Jean FRANKART (Vice-Président), Loris SAVART (Secrétaire), Philippe CHOPINEAUX (Secrétaire adjoint), Jean-Bernard PIERQUIN (Trésorier) et Roland MASSON (Trésorier adjoint).

### Commission Finances

Jean-Bernard PIERQUIN (président commission), Philippe CHOPINEAUX (vice-président commission), Bernard DEKENS, Hervé LAHOTTE, Patrick REMY.

### Commission Dégâts de gibier

Jean FRANKART (président commission), Patrick REMY (vice-président commission), Bernard DEKENS, Jean-Marie BIENFAIT, Manuel POMMIER, Martial JACQUES, Hervé LAHOTTE, Xavier DERUETTE.

### Commission de Gestion Cynégétique de la Faune Sauvage et des Aménagements

Jean-Pol GAMBIER (président commission), Roland MASSON (rapporteur grand gibier), Manuel POMMIER (rapporteur petit gibier), Loris SAVART (rapporteur migrateurs et chasses traditionnelles), Jean-Marie BIENFAIT, Bernard DEKENS, Hervé LAHOTTE, Patrick REMY, Martial JACQUES, Xavier DERUETTE.

### Commission Communication, Formations et Évènementiel

Jean-Marie MARTIN (président commission), Jean-Marie BIENFAIT, Patrick REMY.

### Commission Sécurité

Jean-Pol GAMBIER (président commission), Bernard DEKENS, Patrick REMY, Hervé LAHOTTE, Xavier DERUETTE.  
Membres consultatifs : Jean-Matthieu GONNET (Directeur), Yannis GEORGEON (technicien), Sophie STEVENIN (secrétaire).

### Commission Immobilier et Travaux

Philippe CHOPINEAUX (président commission), Hervé LAHOTTE, Martial JACQUES.

### Commission Eco-Contribution

Jean-Pol GAMBIER (président commission), Jean-Bernard PIERQUIN (vice-président commission), Jean-Marie BIENFAIT, Hervé LAHOTTE, Martial JACQUES, Patrick REMY.

### Commission Indemnisation dégâts aux cultures

Patrick REMY (membre titulaire), Philippe CHOPINEAUX (suppléant).

### Commission Indemnisation dégâts aux forêts

Philippe CHOPINEAUX (membre titulaire), Patrick REMY (suppléant).

### - Les groupes de travail -

**Fête de la Ruralité** : Jean-Marie BIENFAIT, Jean-Marie MARTIN.

**Foire de Sedan** : Jean-Marie MARTIN, Jean-Marie BIENFAIT, Patrick REMY.

**Formation Sécurité** : Jean-Marie MARTIN, Roland MASSON.

**Négociation SDGC + formation organisateurs de chasse** : Patrick REMY, Jean-Pol GAMBIER (consultatif).

**Écopôle des Ardennes** : Jean-Pol GAMBIER, Philippe CHOPINEAUX, Bernard DEKENS, Loris SAVART.

# Le Personnel

## Direction



Jean-Matthieu GONNET

## Le service administratif



**Sophie STEVENIN**  
Formations du permis de chasser, sécurité, chasse à l'arc et chasse accompagnée.  
Secrétariat général et du Président



**Virginie BAUDET**  
Secrétariat service technique, suivi plans de chasse petit et grand gibier, vente de matériels adhérents



**Marianne LEBOUTET**  
Accueil du public, validations permis de chasser



**Geneviève MASSEAU**  
Comptabilité, vente de bracelets plans de chasse et de gestion



**Amélie COLSON**  
Dégâts de gibier, communication

## Le service technique



**Yannis GEORGEON**  
Technicien supérieur  
Région de l'Ardenne



**Anthony MERIEAU**  
Technicien supérieur  
Région de la Champagne Ardennaise



**Frédéric BAUDET**  
Chef des projets  
Région des Crêtes



**Quentin GUTKNECHT**  
Technicien supérieur  
Région de l'Argonne et de l'Yvois



**Allan BOUCHEZ**  
Technicien adjoint  
Animateur nature



**Aurore HUBERT**  
Technicienne adjointe  
Cinématir



**Emilien BIGOT**  
Technicien adjoint



**Maéva SANNA**  
Chargée de mission  
biodiversité



**Florian JACOTTIN**  
Apprenti

## Le service prévention et les agents



**Yannick TOURTIAUT**  
Technicien de prévention dégâts de gibier  
Sud du département



**Régis OLIVIER**  
Agent de prévention dégâts de gibier  
Nord du département



**Luc GILLET**  
Technicien



**Sylviane GILLET**  
Agent d'entretien

# Les Temps Forts de 2025

**5 février**



Lancement de l'Écopôle des Ardennes

Ce projet associe de multiples acteurs : collectivités locales, monde associatif, acteurs de l'éducation et la recherche ... Il a pour but de maintenir la vocation multi-usages du site : pratique de la chasse et de la pêche, loisirs de plein-air (randonnée pédestre, équestre, cyclo, ...) avec des aménagements et des équipements adaptés.



**14 mars**

**Signature de la convention de partenariat  
Fédération de pêche / FDC 08**

Cette convention confie, à titre gratuit, la gestion de la pêche à la Fédération de pêche qui y exercera sa compétence de police, s'impliquera dans la renaturation du site et assurera l'information du public concernant la pêche.

**14 mai**

**Signature de la convention à vocation environnementale  
Voies Navigables de France / FDC 08**



Cette convention prévoit que les zones humides concernées puissent bénéficier d'une étude diagnostique environnementale et qu'il y soit proposé des mesures de gestion ou de renaturation favorables à la biodiversité.

## Commission permanente

Les Présidents des Fédérations des Chasseurs du Grand-Est étaient invités par le Président de la Région Grand Est Franck Leroy, à suivre une séance de la commission permanente avant de se retrouver avec le Président pour échanger sur les sujets qui lient nos structures et faire un point d'avancement sur les dossiers et les enjeux actuels.

**16 mai**



**17 mai**

## Manifeste pour la chasse

Grande mobilisation pacifique qui doit permettre de faire entendre la voix de ceux qu'on n'écoute plus ! Les chasseurs ardennais se sont rassemblés devant les mairies de plusieurs communes du département pour exprimer leurs revendications.



**8 juillet**

## Une délégation ardennaise à l'Assemblée Nationale



Cette audition a porté sur la légitimité des chasses traditionnelles ardennaises que sont la tenderie aux grives et aux vanneaux. Cet échange a été riche, et fructueux. L'ensemble des participants s'est accordé à travailler sur la reconquête des valeurs rurales et patrimoniales ardennaises.

**18 juin**

## Conférence à la FDC 08 animée par la Procureure de la République



Plusieurs thématiques ont été abordées au cours de cette rencontre : Présentation de la chaîne pénale sur le fonctionnement du Parquet - Les missions du Procureur de la République - Point sur les infractions et les accidents de chasse. Cette soirée a été l'occasion d'un moment d'échange très enrichissant pour les représentants de la chasse ardennaise qui étaient invités. De nombreuses questions relatives à la sécurité mais aussi sur les responsabilités qui incombent aux organisateurs de chasse ont pu être abordées.

**5 juillet**

## Assemblée Générale de la Ligue des Sauvaginiers Français

A Cayeux-sur-Mer avec à l'ordre du jour la défense de la chasse au gibier d'eau. Présence du Président Jean-Pol GAMBIER.



# Les Temps Forts de 2025



## 24 octobre

### Assemblée Générale de la Confrérie des Passionnés de l'Alouette



Présence de la FDC 08. Au programme chasse aux miroirs sur la commune de Colombey-les-Belles organisée par Éric MALJEAN et Philippe GOETZMANN le samedi matin. La journée s'est terminée par un bon repas dans lequel quelques alouettes étaient au menu. Cinq nouveaux chasseurs ont été intronisés dans la confrérie et vont pouvoir partager notre passion.

## 27 novembre

### Programme scientifique avec la FDC d'Ille et Villaine



De passage dans les Ardennes avec des limicoles prélevés en baie du Mont Saint Michel, la Fédération des Chasseurs d'Ille et Villaine a participé à une journée de travail sur « Limicolire » au côté de la FDC 08. Une journée de découverte et d'échanges, studieuse mais détendue, avec au programme ; relevé biométriques, étude des plumages, dissection, prélèvements de tissus et enregistrements des données sur l'interface nationale.

Financé par



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## 19 novembre



### Bilan de la 3ème année du réseau "Chasseurs Vigilants"

Ce partenariat entre la FDC 08 et le groupement de gendarmerie vise à une sécurisation accrue des espaces naturels. Le réseau compte 136 chasseurs vigilants ardennais.

## 1er décembre



### Cérémonie de lancement de l'atelier venaison

Au programme : Présentation de l'étude réalisée par la FDC8 et le Parc Naturel Régional des Ardennes sur l'opportunité économique de création d'une filière venaison dans notre département - Présentation du projet d'atelier de découpe et de transformation par Saveurs d'Ardennes et Ardenne Métropole - Intervention du Lycée de Bazeilles sur les créations culinaires autour du gibier, devant le Président de la Région Grand Est Franck LEROY.



## 3 décembre

### Conseil scientifique et technique ISNEA



Présence de la FDC 08 dans les Hauts de France avec les représentants d'une vingtaine de Fédérations des Chasseurs pour faire le point sur les programmes en cours sur l'avifaune migratrice (dénombrements, baguage, balises, isotopes...).



## 16 décembre

### Réunion avec le Ministre de la Transition Ecologique

Une délégation de la FDC 08 a été reçue par le Ministre de la Transition Ecologique, en charge de la forêt et de la chasse. Au cœur du sujet, les chasses traditionnelles ardennaises et leur avenir !

## 2 décembre

### Séminaire National Petit Gibier



A l'ordre du jour : Relancer la petite faune de plaine. Présence de la FDC 08 à la FNC.

# Les Chiffres Clés

**8 326**  
chasseurs  
adhérents

pour la saison 25/26



8 196 en 24-25

**885**

adhérents  
territoriaux

au titre de la saison 24/25



**58 524 €**  
de subventions  
bois et plaine

pour l'aide au  
développement du  
territoire (comptages,  
gestion des habitats et  
des aménagements)

**6 400**  
followers sur  
Facebook



**J'aime la Nature  
Propre**

**66 m3**

de déchets collectés  
en 2025



**61 862 €**  
Budget

écocontribution  
en 24/25

**3 030**  
chasseurs formés  
à la sécurité

depuis janvier 2022



**39**  
formés au tir  
du loup

Louvetiers et chasseurs  
ont été formés par  
l'Office National de la  
Biodiversité



**8 597 €**

pris en charge par la  
FDC08

pour l'équipement des  
territoires et des sociétés de  
chasse

**En 2025**

**832**

enfants accueillis



dans le cadre des animations  
du sentier ludopédagogique  
de la FDC 08



# Gestion du territoire



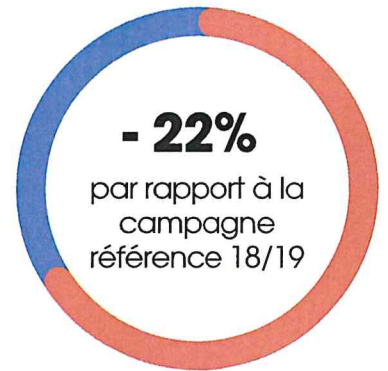
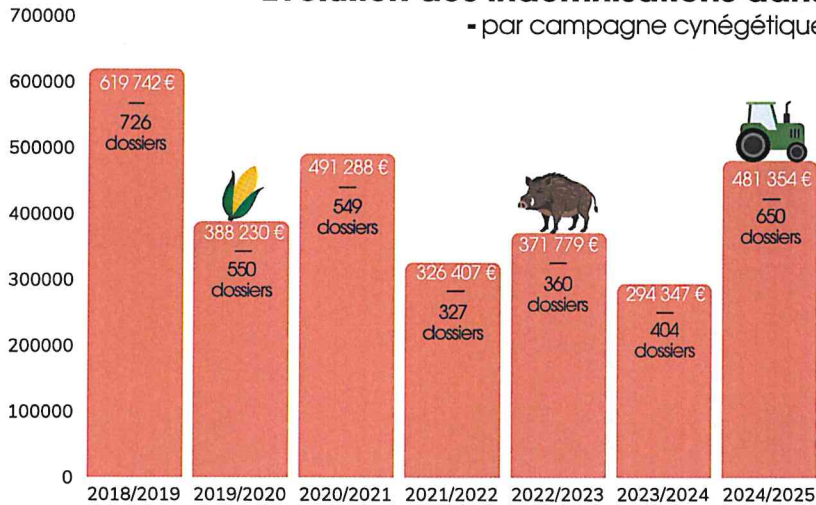
La FDC 08 contribue à la gestion des espèces  
ainsi que de ses habitats



# Les Dégâts de Grand Gibier

## Evolution des indemnisations dans les Ardennes

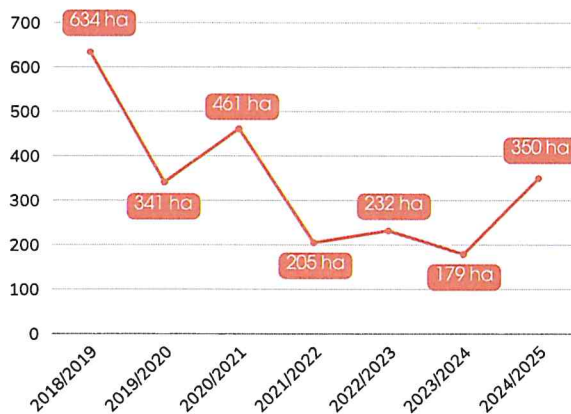
- par campagne cynégétique -



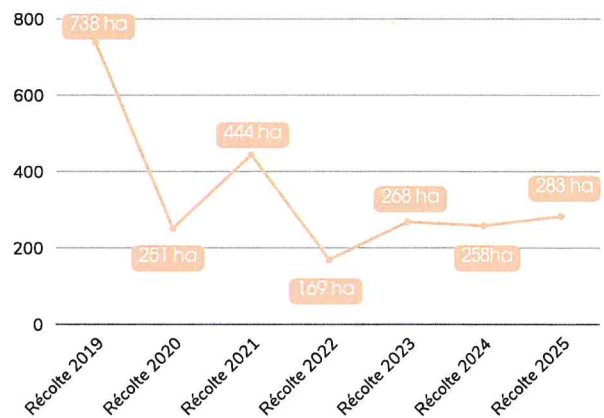
## Évolution des surfaces détruites

- hors remise en état -

- par campagne cynégétique -

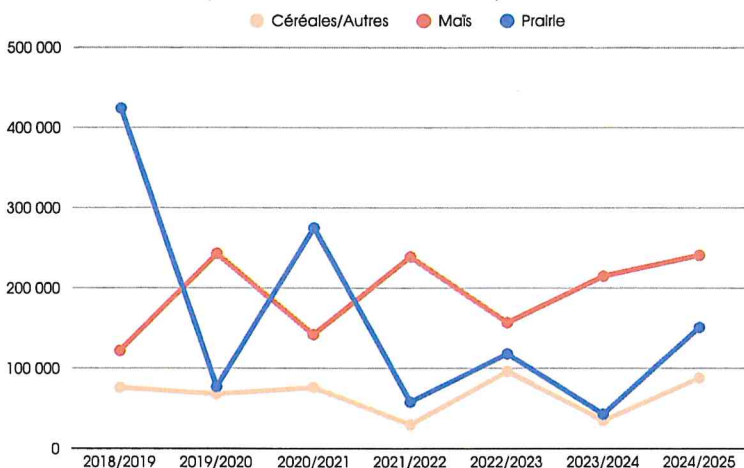


- par année de récolte -

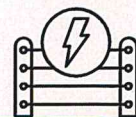


## Evolution des indemnisations

- par type de culture -



**2024  
2025**



Maïs

Prairies

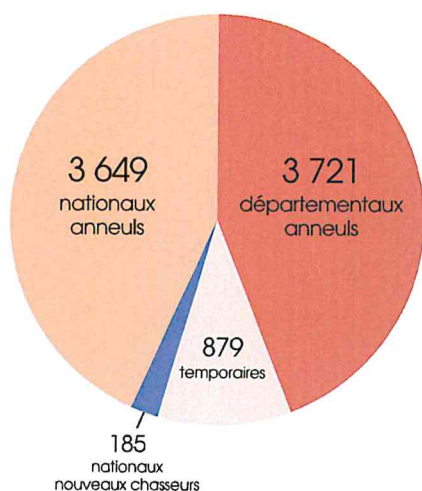
**80 km**  
de clôtures linéaires

**16 590 €**  
de subvention détourage

# Bilan de campagne - 2025/2026

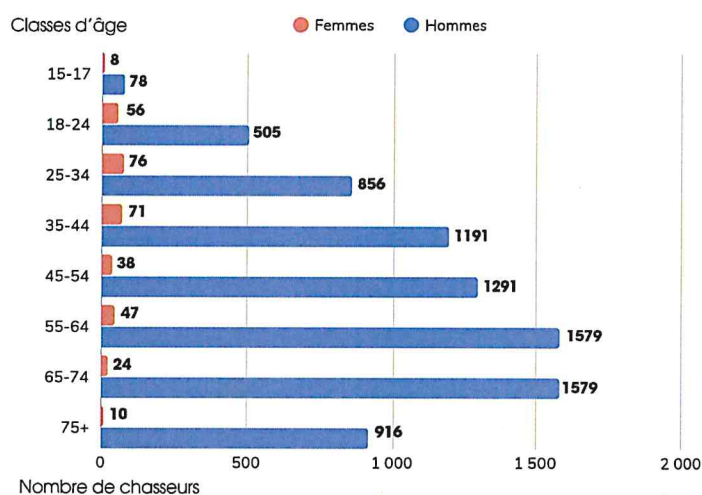
## - La pratique de la chasse - - dans les Ardennes -

### - Validations du permis de chasser -



Le nombre total de validations s'élève à 8 434 contre 8 297 en 24/25.

### - Pyramide des âges -



Le nombre total d'adhérents chasseurs s'élève à 8 326 adhésions contre 8 196 en 24/25.

## - La gestion des collectes de gibier - - Installation de chambres froides collectives -

2025 a été l'année de l'acquisition d'un atelier agroalimentaire inactif situé à Montcy-Saint-Pierre (Charleville-Mézières) par la Communauté de Communes d'Ardenne Métropole.

Toujours dans le souci de permettre à la fois une collecte optimisée et **un accès à la vente au plus grand nombre**, le réseau de points de collecte initié il y a quelques années se poursuit avec la participation financière des fonds Leader du Parc Naturel Régional des Ardennes.

Après Hargnies et La Neuville-aux-Joutes, c'est maintenant à Sévigny-la-Forêt que les sociétés de chasse du secteur se sont engagées à contribuer au réseau de collecte des carcasses de grands gibiers avec le soutien de la mairie. Un nouvel appel à intention est d'ores et déjà lancé pour placer une 4<sup>ème</sup> chambre froide sur une autre commune du PNR, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la FDC ou du PNR !

# Bilan de campagne - 2025/2026

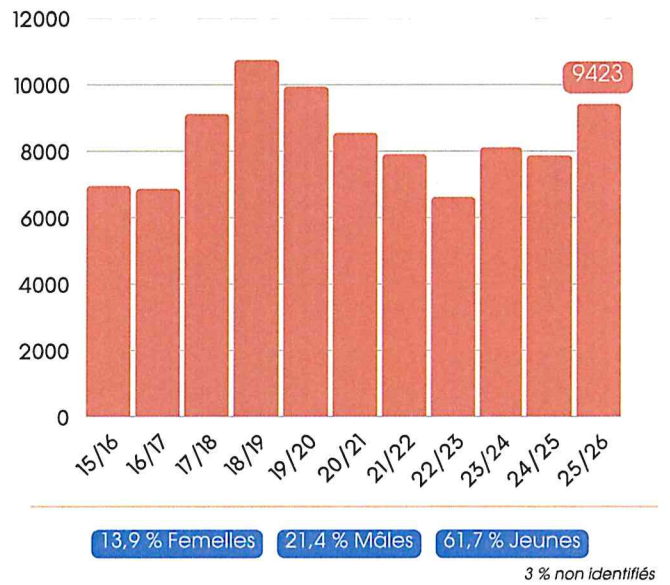
## La chasse du grand gibier

- Sanglier, Chevreuil, Grands Cervidés -

### - Bilan -

Le tableau de chasse a légèrement augmenté avec près de 17 000 grands gibiers prélevés. Pour le sanglier, les prélèvements sont en nette augmentation (7870 sangliers en 24/25). Cela représente une augmentation de 1553 sangliers. Une légère diminution pour les grands cervidés avec 30 cerfs en moins par rapport à 24/25. Pour le chevreuil, comme chaque année, on constate une mauvaise répartition mâles/femelles. En résumé, l'année cynégétique est satisfaisante.

### - Sanglier -



Attributions Réalisations

### - Chevreuil -



### - Grands Cervidés -



# Bilan de campagne - 2025/2026

## La chasse du petit gibier

- Faisan, Perdrix, Lièvre -

### - Bilan -

Nous constatons une baisse globale des populations de petit gibier sédentaire en plaine. Toutes les espèces sont concernées, mais notre principale préoccupation se tourne vers la perdrix. En effet, c'est elle qui paye le plus lourd tribut dû aux modifications du paysage agricole et aux mauvaises conditions climatiques. Pour le lièvre, la baisse est moins brutale mais régulière, la population est de plus en plus hétérogène. La baisse la plus importante se localise en plaine céréalière. Le faisan résiste mieux grâce à sa faculté à s'adapter aux différents milieux et l'étalement de sa saison de reproduction.



### Lièvre\*

1732 prélevés

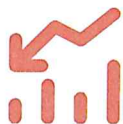
contre 2109 en 24/25



### Perdrix

77 prélevées

sur les zones en gestion



### Faisan

347 prélevés

contre 521 en 24/25

\*135 yeux de lièvres ont été analysés. 58 % des lièvres prélevés sont des levrauts ce qui est une bonne nouvelle (en N-1 seulement 28 % faisait partie du tableau de chasse).

### PLAN DE RELANCE FAISAN

Devant la fragilité des effectifs du gibier de plaine sédentaire, le faisan reste le plus adapté à assurer un avenir à la chasse du petit gibier naturel si chère à la chasse ardennaise. La Fédération se doit donc de tout mettre en œuvre pour **encourager les sociétés de chasse** qui adhèrent à cette idée à réussir. Le plan de relance faisane est une action initiée il y a déjà quelques années et qui a montré des résultats positifs. En 2025, un nouvel élan est donné avec moins de contraintes et plus de moyens pour que toutes sociétés volontaires puissent en bénéficier et réussir. Dans sa nouvelle mouture, le plan de relance prévoit **une aide financière importante** de la FDC 08 :



Financement de la moitié des faisandeaux (poules)



Bon d'achat de pièges de 150 €/an pour les piégeurs (1 piégeur/territoire)



200 € pour la construction d'une volière ou la fourniture d'une cage par la FDC 08 permettant de lâcher une partie des faisans à un endroit sur le territoire



Fourniture de 20 agrainoirs (150€) par la FDC 08 lors de la 1ère année

Dès la fin de saison, les résultats sont probants. Cet effort sera maintenu car comme tout repeuplement, pour assoir une population sauvage, il faut maintenir les efforts sur plusieurs années consécutives.

# Partager et soutenir le monde de la chasse

“ La FDC 08 représente officiellement la chasse dans le département ”

# Communication

- La stratégie de communication de la FDC 08 -

## UNE PRÉSENCE SUR LES SALONS

Chaque année, la Fédération se rend sur des évènements afin de représenter la chasse, de présenter ses missions techniques et cynégétiques et faire découvrir ses actions de communication.

L'un des évènements phares est la **Foire Agricole de Sedan** (08) au mois de septembre, évènement qui regroupe les acteurs du monde rural : animations pédagogiques - dégustations de viandes de gibier - stand thématique - conférences - rencontres avec les institutionnels.

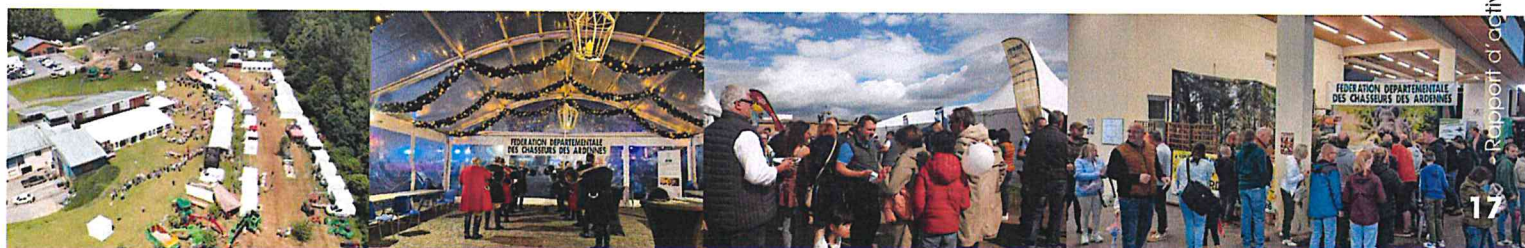
Le **Salon des Migrateurs** à Cayeux-sur-Mer (80) en juillet est la plus grande foire aux appelants de France. La Fédération se rend chaque année sur ce salon, avec les associations de tendeurs de grives et de vanneaux et Ardennes Gibier d'Eau.

Le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) organise chaque année la **Fête du Parc** aux Vieilles Forges (08). La FDC 08 y participe pour exposer les actions menées avec le PNRA.

En collaboration avec la Ville de Charleville-Mézières, la FDC 08 participe à la **Célébration Saint-Hubert** à l'occasion du marché de Noël de la Ville en proposant une dégustation de viandes de gibier.

Une nouveauté en 2025, la Fédération a représenté la chasse lors du nouveau **Salon Chasse et Pêche** de Charleville-Mézières (08), évènement incontournable pour les chasseurs.

Enfin, depuis 2022 la FDC 08 organise son propre évènement : **la Ruralité en Fête en Ardennes**. Une fête regroupant les chasseurs, les ruraux, les artisans, autour de nombreuses animations, avec la présence des associations cynégétiques ardennaises. Cet évènement se veut convivial et familial, l'occasion de faire découvrir au grand public nos valeurs et notre engagement.



# Communication

UN PARTENARIAT  
gagnant-gagnant

## RÉSEAU CHASSEURS VIGILANTS

136 chasseurs vigilants font partie du réseau dans les Ardennes. Ce dispositif mis en place depuis maintenant 3 ans, a pour objectif d'associer les chasseurs à la protection globale de leur environnement tout en améliorant la réactivité des forces de l'Etat. Le réseau permet aux gendarmes référents de collecter des informations fiables et d'avoir une liaison étroite avec les chasseurs vigilants. Durant l'année 2025, une vingtaine d'infractions en lien avec la chasse ont été constatées dont 6 délits, une dizaine de contraventions de 5ème catégorie et 2 contraventions de 4ème catégorie.



- Une communication digitale renforcée -

## L'APPLICATION CHASSADAPT : OUTIL CENTRAL POUR LA GESTION ADAPTATIVE DES ESPÈCES

Développée par la Fédération Nationale des Chasseurs pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Elle est gratuite, simple et pratique d'utilisation. Elle permet d'entrer les prélèvements en quelques clics directement sur le terrain, même sans réseau internet.



Application  
ChassAdapt



## OUTIL DE SIGNALEMENT DE DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE

Vous observez des dégâts sur vos biens ? Signalez-les !

A télécharger sur les stores

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

NOUVELLE APPLICATION  
SIGNALEMENT DE DÉGÂTS  
DE LA FAUNE SAUVAGE

Toute personne subissant des dégâts sur ses biens (champs, poulailler, isolation de maison, voiture, clapier,...) peut en faire un constat. Les chambres d'agriculture ont développé une application sur Smartphone. Ces signalements sont nécessaires pour étayer les dossiers afin de défendre la régulation de certaines espèces (renard, fouine, pie, corneille, corbeau, étourneau,...) mais aussi pour la chasse pour d'autres espèces comme le blaireau. **Mobilisons nous pour faire perdurer nos modes et périodes de régulation et de chasse.**

## ZACHARIE : DÉMATÉRIALISATION DE LA FICHE D'EXAMEN INITIAL

Pour valoriser la viande de gibier en toute sécurité et en suivant la réglementation en vigueur, plusieurs démarches sont à effectuer par les chasseurs qui souhaitent vendre ou céder leurs carcasses. La première est de suivre la formation à l'examen initial dispensée par la FDC 08. Puis, après chaque journée de chasse, il faut remplir une fiche d'examen initial jusque là exclusivement en format papier. Désormais, vous pouvez les réaliser directement depuis votre smartphone ou votre ordinateur, où que vous soyez grâce à l'application Zacharie. Toutes vos fiches seront enregistrées et accessibles à tout moment.



- Simulateur de tir sophistiqué -

# CINÉMATIR

GRATUIT

Ouvert aux chasseurs ayant validé leur permis de chasser pour la saison en cours pour le département des Ardennes



Minimum 2 tireurs



2 personnes par heure



Petit et/ou Grand Gibier



A la Fédération des Chasseurs des Ardennes



## Pour s'inscrire

Rendez-vous sur notre site [www.le-chasseur-ardennais.com](http://www.le-chasseur-ardennais.com), rubrique "Votre Fédération" > "Services aux adhérents"

ou scanner le QR Code :



# Le Pôle Formation

- Les chasseurs formés à la FDC 08 en 2025 -

## **PERMIS DE CHASSER**

La formation et l'examen du permis de chasser se déroulent à la FDC 08. La formation théorique et pratique dispensée par la Fédération s'effectue sur 1 journée et demie. L'examen est dispensé par l'OFB. **206** chasseurs ont été formés à la FDC 08 en 2025. Environ 6 sessions de formations sont planifiées par an.

## **CHASSE ACCOMPAGNÉE**

Dès l'âge de 14 ans, il est possible de suivre cette formation afin de s'initier à la chasse, accompagné d'un parrain qui a un permis de chasser depuis plus de 5 ans. La formation dure 1 heure (candidat et parrain(s)), à la FDC 08. 2 à 3 dates sont proposées chaque année. En 2025, ce sont **44** candidats qui ont été formés.

## **CHASSE A L'ARC**

**31** candidats ont été formés en 2025. 2 sessions sont planifiées par an. La formation (théorique et pratique) se déroule sur 1 journée, dispensée par la FDC 08, en collaboration avec l'Association Ardennaise des Chasseurs à l'Arc.

## **PIÉGEAGE**

Accessible dès l'âge de 15 ans (avec autorisation parentale), les candidats peuvent suivre la formation piégeage dispensée par la FDC 08, en collaboration avec l'Association Ardennaise des Piégeurs Agréés. 1 à 2 sessions par an sont proposées. **81** candidats ont suivi cette formation en 2025.

## **CHASSE D'ÉTÉ**

L'objectif de se former aux chasses d'été est d'acquérir une meilleure connaissance de la biologie des espèces concernées, des techniques et du matériel utilisé. Une session par an (en juin) est organisée à la FDC 08, sur 1 journée, avec **10** participants maximum.

## **HYGIENE ALIMENTAIRE ET VENAISON**

1 à 2 sessions par an d'une durée d'environ 4h, sont organisées à la FDC 08. **18** candidats ont suivi la formation en 2025. Cette formation permet de distinguer le normal de ce qui ne l'est pas et de permettre aux chasseurs d'effectuer un "tri sélectif" du gibier chassé. Elle donne une "culture" hygiénique et sanitaire et de bons réflexes aux chasseurs.

## **GARDES PARTICULIERS**

La formation garde chasse particulier, organisée par la FDC 08 en collaboration avec l'Association Ardennaise des Gardes-Chasse Particuliers, se déroule sur 2 jours. 1 session a lieu par an. Le garde particulier sera ensuite agréé par arrêté du Préfet pour une durée de 5 ans. En 2025, **18** chasseurs ont participé à la formation.

## **SÉCURITÉ DÉCENNALE**

Cette formation gratuite (d'une demi journée) est **obligatoire** pour tout détenteur d'un permis de chasser. Tous les 10 ans, chaque chasseur devra suivre la formation de remise à niveau sur la sécurité sans quoi il ne pourra plus valider son permis de chasser. En 2025, **549** chasseurs ont participé à la formation à la FDC 08.

## **Pour s'inscrire à une formation**

Rendez-vous sur notre site internet :  
[www.le-chasseur-ardennais.com](http://www.le-chasseur-ardennais.com)  
> rubrique "Formations"

ou scanner le QR Code :



# Le Pôle Formation

## FORMATION LOUP

Initiée en 2025, la Préfecture des Ardennes en collaboration avec la FDC 08 a organisé une formation au tir du loup. **16 louvetiers et 23 chasseurs ont été formés** au tir du loup par la brigade mobile d'intervention de l'Office Français de la Biodiversité.

Les louvetiers en exercice ont été formés à la reconnaissance du loup et à la réglementation en vigueur. Cette formation qualifiante intégrait notamment le tir de nuit avec lunette thermique, pratique réservée aux seuls louvetiers. Par ailleurs, 23 chasseurs répartis sur le territoire ont été formés aux mesures de sécurité pour les tirs d'effarouchement comme pour les tirs de défense.

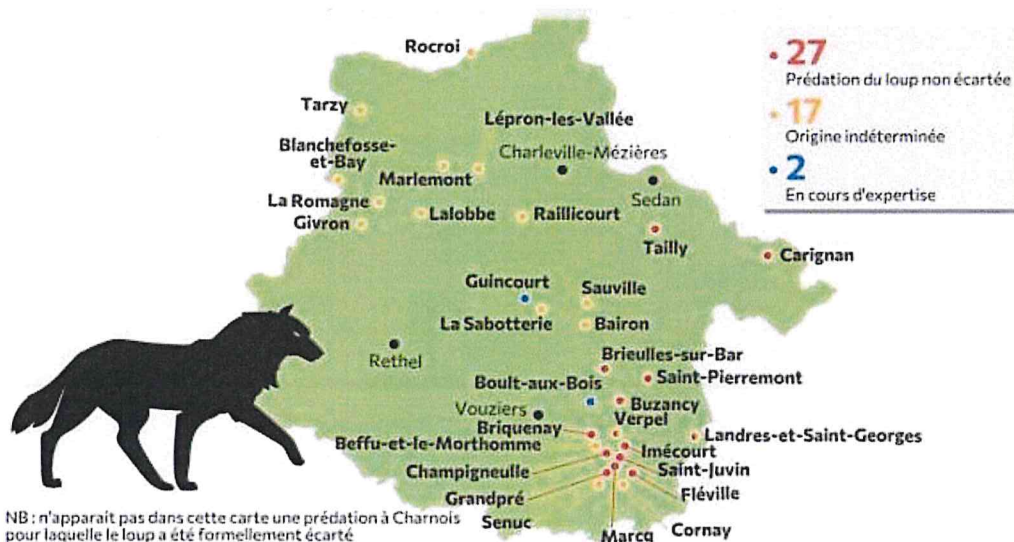
**EN 2024**

**Nombre de prédatons**

**x7**

en 1 an  
dans le département

## LE LOUP SOUPÇONNÉ DE CES ATTAQUES SURVENUES EN 2025



**PRÉFET DES ARDENNES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

NB : n'apparaît pas dans cette carte une prédation à Charnois pour laquelle le loup a été formellement écarté

Infographie L'Union - Source Préfecture des Ardennes - 24 novembre 2025

## FORMER LES NOUVEAUX CHASSEURS AUX BONNES PRATIQUES

Les deux territoires destinés aux nouveaux chasseurs ayant obtenus leur permis de chasser dans les Ardennes ont à nouveau assuré leur fonction de formation pratique. Sur les territoires de Charlemont mis à disposition par la Communauté de Commune d'Ardennes-Rives de Meuse et le territoire domanial de Signy-l'Abbaye mis à disposition par l'ONF, **80 nouveaux chasseurs** ont été accueillis lors des battues au grand gibier et **20** à des sorties d'approche au brocard.

Encore en 2025, la chasse à la bécasse les lendemains de battue a permis de faire découvrir ou redécouvrir les plaisirs de la chasse du migrateur à la nouvelle génération.



- Rapport d'activité 2025 | FDC 08 -

# Agir pour la biodiversité

“ La FDC 08 participe avec le concours des chasseurs à la mise en valeur du patrimoine cynégétique ”

# Nos actions sur le terrain

## L'OPÉRATION DE RAMASSAGE DE DÉCHETS DANS LA NATURE : J'AIME LA NATURE PROPRE

Opération d'envergure nationale, la FDC 08 poursuit son engagement pour changer l'image des chasseurs. Cette opération participative et citoyenne de ramassage de déchets dans la nature à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs et financée par l'Office Français de la Biodiversité via le dispositif écocontribution, regroupe chaque année les écoles, les chasseurs et le grand public. En 2025, 762 personnes ont participé au dispositif dans les Ardennes dont 225 enfants, **66 m3 de déchets** ont été collectés sur 35 lieux de ramassage. Pour 2026, 613 adultes et 260 enfants ont participé, soit 873 personnes pour un volume total de **63m3 de déchets** collectés.



## DÉTECTION DE FAUNE SUR LES CHANTIERS DE RÉCOLTE : OPÉRATION SAUVETAGE DE FAONS

Dès l'hiver 2024/2025, un service aux agriculteurs a été mis en test en Argonne Ardennaise afin de leur proposer une détection avec un drone en vision thermique de la faune avant leurs chantiers de récolte. Pour cela, une enquête a été envoyée aux chasseurs de la zone test afin d'évaluer le nombre d'exploitations intéressées par le service et le nombre de parcelles concernées sur leur territoire de chasse.

Le retour a été positif et les premières sorties ont eu lieu au printemps 2025. Le bilan a été encourageant tant pour la conscience des agriculteurs que pour la faune sauvage sauvée.

947 ha



ont été survolés à l'aube

102 faons



21 renards



27 lièvres



5 hérissons



7 faisans

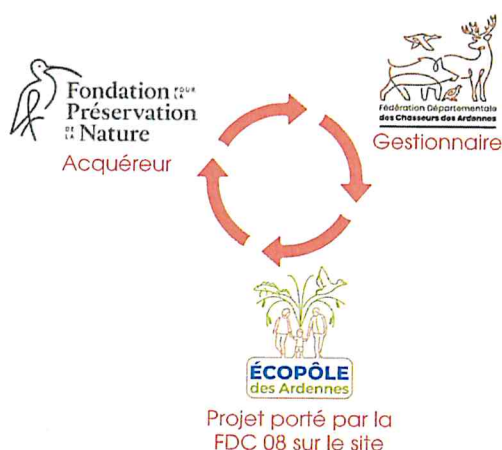


ont été sauvés



# L'Écopôle des Ardennes

Depuis leur acquisition par la Fondation pour la Préservation de la Nature en novembre 2024, les ballastières situées sur les communes des **Ayvelles**, **Chalandry-Elaire** et **Lumes** sont gérées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes, qui y développe le projet d'Écopôle des Ardennes.



## EN TANT QUE GESTIONNAIRE DU SITE, LA FDC 08 S'EST DONNÉE DES OBJECTIFS AMBITIEUX

- ✓ La restauration écologique du site, avec la préservation de sa biodiversité et de ses fonctions de zone humide
- ✓ La valorisation des usages traditionnels et de plein-air (chasse, pêche, agriculture, promenade, vélo...)
- ✓ La coopération pédagogique, scientifique et technique
- ✓ L'éducation à l'environnement

## L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION



Afin de mener à bien ce projet, l'élaboration d'un plan de gestion à cinq ans a débuté en juin 2025. Après une période de recherche de partenaires et de prestataires, la phase d'état des lieux et les premiers inventaires ont débutés en décembre 2025. Ainsi, des inventaires des oiseaux, des amphibiens, des libellules, des poissons, de la flore etc..., sont prévus tout au long de l'année 2026.

Dans le cadre de notre **partenariat avec le GEGENA** (Groupe d'Étude sur les Géomatériaux et Environnements Anthropisés), le suivi hydrologique a aussi été lancé, avec la mesure de la hauteur de l'eau mais aussi de la qualité de l'eau au cours du temps, ou encore la réalisation d'une campagne de bathymétrie pour connaître le relief du fond de ballastières.

# L'Écopôle des Ardennes

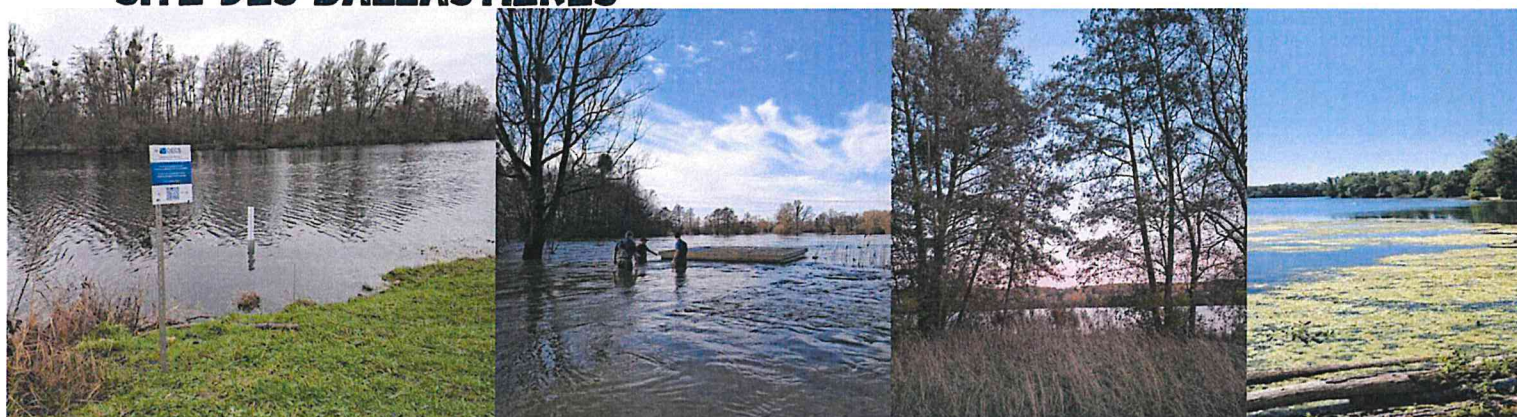
Par ailleurs, le recrutement d'une stagiaire de l'Université de Reims a permis la réalisation d'une enquête des usages du site de l'Écopôle. L'objectif est de mieux connaître la fréquentation et les attentes des différents usagers vis-à-vis des futurs aménagements.

La collecte de toutes ces informations permettra la **planification d'actions concrètes d'aménagements et de restauration écologique**, prévue pour le deuxième semestre 2027. Ces aménagements pourraient inclure : la modification des berges, la création de mares, l'installation d'observatoires, de tables de pique-nique...

En 2026, la FDC 08 a renouvelé son **partenariat avec la Fédération Départementale de Pêche des Ardennes** pour la gestion de la pêche sur les ballastières des Ayvelles. Une nouvelle convention annuelle encadre le droit de pêche sur le site depuis le mois de février.



## SITE DES BALLASTIÈRES



### EN PARALLÈLE DE L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION, D'AUTRES ACTIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ MISES EN PLACE

- ➔ Des radeaux à sternes et à canards, dont le rôle est de favoriser la nidification de ces oiseaux, sont désormais observables depuis la berge
- ➔ La FDC 08 participe à un projet d'écocontribution de baguage de canards. Les oiseaux sont capturés aux Ayvelles, bagués puis relâchés
- ➔ Comme chaque année, l'opération « J'aime la nature propre » s'est tenue aux Ayvelles, où des volontaires ont participé à la collecte des déchets



# Notes

## Les Mécènes

soutenant les projets biodiversité de la FDC 08



- Sentier Ludopédagogique -

# ANIMATIONS

**NATURE**

- Animations à la carte, pour tout âge -
- Zones humides, arboretum, rucher, plaine, compostage -
- Coût du transport remboursé pour les groupes scolaires et centres aérés -

(sous conditions)

Nous accueillons les écoles, les centres aérés, les associations et les particuliers, en ½ journée ou journée complète.

**SÉRAPHIN SERA  
VOTRE GUIDE !**



## Renseignements

Rendez-vous sur notre site [www.le-chasseur-ardennais.com](http://www.le-chasseur-ardennais.com), rubrique "Votre Fédération" > "Nos animations"

ou scanner le QR Code :





**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES  
CHASSEURS DES ARDENNES**

49 rue du Muguet - Route de Gernelle  
08090 SAINT-LAURENT

03 24 59 85 20  
fdc08@chasseurdefrance.com

follow  
us

[www.le-chasseur-ardennais.com](http://www.le-chasseur-ardennais.com) | Facebook : FDC 08 | Youtube : @FederationChasseArdennes